

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 12^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 10 Octobre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 5862).

2. — Questions au Gouvernement (p. 5862).

ALLOCATION DE LOGEMENT DES PERSONNES AGÉES EN MAISONS DE RETRAITE (p. 5862).

M. de Branche, Mme Veil, ministre de la santé et de la famille.

COMPOSTAGE DES BILLETS DE LA SNCF (p. 5863).

MM. François d'Harcourt, Le Theule, ministre des transports.

CONSÉQUENCES DE L'APPLICATION DES MONTANTS COMPENSATOIRES SUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE (p. 5863).

MM. René Benoit, Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture.

DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC L'INDE (p. 5863).

MM. Briane, de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.

CESSEZ-LE-FEU AU LIBAN (p. 5864).

MM. Druon, de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.

RENTRÉE UNIVERSITAIRE A BREST (p. 5864).

MM. Miossec, Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

★ (2 f.)

REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ORGANISATION NATIONALE DES SYNDICATS D'INFIRMIERS LIBÉRAUX (p. 5865)

M. Pons, Mme Veil, ministre de la santé et de la famille.

EFFECTIFS DES SERVICES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE (p. 5865).

Mmes Gisèle Moreau, Veil, ministre de la santé et de la famille.

GRÈVES A LA SNCF (p. 5866).

MM. Gouhier, Le Theule, ministre des transports.

PROJET DE RÉGLEMENT DU MARCHÉ OVIN (p. 5866).

MM. Jouve, Fouchier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture.

FINANCEMENT DE L'UNEDIC (p. 5867).

MM. Joxe, Boulin, ministre du travail et de la participation.

SÉJOUR DE RÉFUGIÉS LIBANAIS EN FRANCE (p. 5867).

MM. Pense, Christian Bonnet, ministre de l'intérieur.

NAVIGATION SOUS PAVILLON DE COMPLAISANCE ET RECRUTEMENT DE PERSONNELS ÉTRANGERS (p. 5867).

MM. Jagoret, Le Theule, ministre des transports.

ACIÉRIES DE PARIS-OUTREAU (p. 5868).

MM. Brugnion, Giraud, ministre de l'industrie.

SITUATION DE L'EMPLOI (p. 5868).

MM. Alain Bonnet, Boulin, ministre du travail et de la participation.

Suspension et reprise de la séance (p. 5869).

PRÉSIDENCE DE M. ROLAND HUGUET

3. — Désignation d'un représentant de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlémentaire (p. 5869).

4. — Caisse d'amortissement pour l'acier et loi de finances rectificative pour 1978. — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, de deux projets de loi (p. 5869).

Discussion générale commune (suite) :

MM. Laurain,
Depietri,
Mexandeau,
Jean-Louis Masson.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. — Ordre du jour (p. 5875).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 20 octobre 1978 inclus.

Cet après-midi, après les questions au Gouvernement, et ce soir :

Suite de la discussion du projet relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier et du projet de loi de finances rectificative pour 1978, cette discussion étant poursuivie jusqu'à son terme.

Mercredi 11 octobre, après-midi et soir ;

Jeudi 12 octobre, après-midi et soir ;

Vendredi 13 octobre, matin et, éventuellement, après-midi, et mardi 17 octobre, après-midi et soir :

Discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1979, cette discussion étant poursuivie jusqu'à son terme.

Mercredi 18 octobre, matin, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 :

Recherche ;
Affaires culturelles ;
Commerce extérieur.

Jeudi 19 octobre, matin, après-midi et soir :

Intérieur ;
Industrie.

Vendredi 20 octobre, matin et après-midi :

Industrie (suite).

Les nouvelles modalités arrêtées par la conférence des présidents pour la discussion du budget de l'intérieur seront portées à la connaissance de nos collègues et feront l'objet d'une insertion à la suite du compte rendu de la présente séance.

— 2 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

ALLOCATION DE LOGEMENT
DES PERSONNES AGÉES EN MAISONS DE RETRAITE

M. le président. La parole est à M. de Branche.

M. René de Branche. Madame le ministre de la santé et de la famille, le décret que vous avez pris le 28 août 1978 exclut du bénéfice de l'allocation de logement les personnes âgées qui, vivant en maison de retraite, ne disposent pas de chambres répondant à certains critères de surface minimum.

Or, dans ma circonscription, de nombreux hospices ont consenti un effort considérable d'humanisation de leurs conditions d'hébergement depuis quelques années mais, tributaires des constructions dont ils disposent, ils se trouvent dans l'impossibilité de répondre, du moins immédiatement, aux nouveaux critères fixés. J'ai d'ailleurs appris que dans nombre de départements la situation était identique.

Ainsi, une mesure qui se veut de progrès a un effet négatif important en zone rurale. Elle pénalise les catégories les plus défavorisées, c'est-à-dire les personnes âgées et les collectivités locales les plus petites. Elle conduit à poser, au fond, le problème de l'application des normes édictées par le ministère de la santé avec leurs conséquences sur le monde rural.

A l'avenir, ne serait-il pas possible, madame le ministre, que de telles dispositions soient mieux étudiées, leurs modalités d'application étant adaptées à la réalité de chaque département ?

Dans l'immédial, quelles mesures comptez-vous prendre afin que les personnes âgées intéressées, dans le département de la Mayenne comme ailleurs, puissent continuer à percevoir l'allocation de logement dans les mêmes conditions qu'auparavant ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé et de la famille.

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille. Monsieur le député, cette question m'a déjà été posée par plusieurs parlementaires et par des directeurs d'hospice. Elle me confirme que règne depuis plusieurs années une ambiguïté en ce qui concerne le rôle de l'allocation de logement.

Cette dernière prestation a été créée dans le dessein d'améliorer l'habitat individuel des personnes âgées. Il s'agissait soit de leur permettre de supporter un loyer plus élevé, c'est-à-dire de vivre dans un logement satisfaisant où elles pourraient continuer à demeurer, soit de favoriser leur accession à la propriété, l'allocation servant alors à compléter le montant de mensualités d'emprunt trop élevées pour qu'elles puissent les payer.

En tout cas, l'allocation de logement n'a jamais été destinée à aider les personnes âgées à subvenir aux frais d'un hébergement collectif. Toutefois, on s'est aperçu, après la mise en application du décret de 1972, qu'un problème se posait pour les maisons de retraite qui, tout en entrant dans le cadre de l'hébergement collectif, laissent, malgré tout, une certaine autonomie aux personnes âgées, une vie individuelle.

C'est pourquoi le ministère a été conduit à prendre en 1978 de nouvelles dispositions pour renforcer une jurisprudence déjà libérale, répondant d'ailleurs aux vœux du Gouvernement.

Il s'agissait d'autoriser le versement de l'allocation aux personnes âgées vivant dans les maisons de retraite, à condition toutefois que les chambres aient une surface suffisante et qu'elles n'accueillent pas plus de deux personnes.

Cette prestation, instituée pour améliorer le logement individuel, n'a pas un caractère social. Dans notre esprit, comme dans celui du législateur, il ne saurait être envisagé de l'étendre aux personnes âgées hébergées dans des hospices.

En faveur de ceux-ci, un très grand effort a été consenti au cours des dernières années, vous l'avez souligné, aussi bien par l'Etat que par les collectivités locales. Ils ont été fort améliorés. En ce qui les concerne, c'est une prise en charge partielle des soins médicaux par la sécurité sociale qui permettra d'alléger les prix de journée. C'est déjà souvent le cas.

Bref, il faut bien considérer avant tout le rôle que joue chacune des prestations sociales. L'allocation de logement ne peut concerner les hospices. En revanche, elle intéresse les

personnes âgées vivant dans les maisons de retraite. Nous avons fait un effort considérable, bien qu'il s'agisse d'hébergement collectif, pour qu'elle puisse leur être attribuée dès que les conditions sont satisfaisantes. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

COMPOSTAGE DES BILLETS DE LA SNCF

M. le président. La parole est à M. d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. Monsieur le ministre des transports, j'appelle votre attention sur certains inconvénients du contrôle des voyageurs par la SNCF et de l'institution du compostage obligatoire des billets.

Certes, la suppression du pointage, tâche souvent ingrate, semble conforme au progrès, encore que, compte tenu de la crise actuelle de l'emploi, il eût été envisageable et préférable de conserver provisoirement des emplois de contrôleur.

Cependant, il semble qu'une vague de mécontentement ait déferlé parmi les usagers de la SNCF depuis quelques mois, non en raison de l'obligation du compostage, mais parce qu'une majoration de 20 p. 100 frappe systématiquement les voyageurs dépourvus de titre de transport, même s'ils ont signalé leur situation au contrôleur du train. Cette pénalité s'applique au voyageur qui a mal composté son billet comme à l'invalidé de guerre incapable de faire la queue au guichet pendant une demi-heure ou au voyageur de dernière minute qui n'a pu acheter son billet en temps voulu. Par le passé, ces personnes de bonne foi — elles sont des milliers — ne subissaient jamais semblable sort.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, ne pourrait-on envisager qu'à tout voyageur qui n'aurait pu se munir normalement de son titre de transport ou le faire composer, mais qui, aussitôt monté dans le train, le signalerait au contrôleur, soit remis un ticket destiné à le faire reconnaître au moment du contrôle régulier effectué au cours du transport ?

Nul ne saurait méconnaître les efforts de modernisation entrepris avec succès par la SNCF mais nous souhaiterions que dans un esprit de conciliation et d'apaisement, diverses dispositions améliorent les conditions du contrôle. (Applaudissements sur quelques bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur le député, votre question est intéressante, même si je ne tire pas les mêmes conclusions que vous de la situation que vous avez décrite.

D'abord, le compostage a été organisé par décision de l'entreprise SNCF, comme c'est son droit, en vue d'améliorer le service et de faciliter l'accès aux quais. Les sondages auxquels nous avons procédé montrent que dans leur grande majorité les usagers ont été sensibles à l'amélioration qui résulte de cette forme de contrôle qu'est le compostage.

Avant de généraliser cette opération, je précise que la SNCF a tiré les leçons des expériences qui ont été menées dans plusieurs gares importantes.

Les exemples que vous avez cités, monsieur le député, méritent bien entendu un examen, mais il convient de rappeler à tous les voyageurs qu'un billet de la SNCF est valable deux mois à partir de la date d'achat. Le compostage permet simplement de vérifier la date d'emploi, ce qui est nécessaire si l'on veut éviter les abus.

L'allongement de la durée de validité du billet doit permettre de réduire les difficultés que vous avez décrites et, si vous apportez ces informations à vos interlocuteurs, ils utiliseront au mieux le procédé du compostage qu'il n'est pas question de modifier.

Quant à revenir sur les vérifications qui sont effectuées dans les trains, il n'en est pas question non plus.

CONSÉQUENCES DE L'APPLICATION DES MONTANTS COMPENSATOIRES SUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. René Benoit.

M. René Benoit. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture, mais je souhaite que M. le Premier ministre et M. le ministre des finances l'entendent.

Combien de temps donnez-vous à vivre à notre production porcine, et demain à notre production laitière, si les montants

compensatoires monétaires sont maintenus ? Véritable poison de l'agriculture, les voilà qui augmentent de nouveau. C'est insoutenable : supprimez-les.

Les agriculteurs qui n'en ont pas encore saisi toute l'importance se résignent. Les autres, ceux qui ont compris, se sentent trahis. On ne peut vouloir à la fois une agriculture forte en France et maintenir les montants compensatoires monétaires. Qui comprendrait que l'on subventionne l'importateur français de voitures Mercedes tout en subventionnant le constructeur ? Personne ! Et pourtant, en agriculture, c'est cette aberration que nous connaissons.

La traduction en est un formidable enrichissement de nos partenaires allemands, hollandais et belges.

Je m'inquiète quand j'apprends qu'un producteur de pores allemand gagne 90 francs de plus par porc que son homologue français. Je m'inquiète quand je constate que la production porcine augmente cette année de 11 p. 100 en Allemagne fédérale contre 0,5 p. 100 en France, l'an passé. Mêmes craintes pour le lait, payé aux producteurs 1,30 franc en Allemagne et un franc en France.

Il est impossible, monsieur le ministre, de tenir longtemps sans rien dire. N'attendez pas qu'éclate la colère qui monte.

Cessez de distribuer des subventions, mais supprimez les montants compensatoires monétaires. Dévaluez immédiatement le franc vert, et vous aurez gagné la partie, car vous aurez mis les agriculteurs français à égalité de concurrence, et c'est cela qu'ils veulent.

M. le ministre de l'économie déclarait hier : « Aucun plan ne peut être crédible si les conditions financières du secteur ne sont pas comparables à celles de nos concurrents. » Pouvez-vous, monsieur le ministre, mettre ces propos en application pour l'agriculture ? (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat. M. le ministre de l'agriculture qui avait prévu, avant le changement de date des questions au Gouvernement, de se rendre devant la commission des finances du Sénat vous prie de bien vouloir excuser son absence.

Les montants compensatoires monétaires ont été notamment fixés au mois de mai, lors de la négociation communautaire des prix ; le Gouvernement français a été le premier à montrer sa volonté de les démembrer, volonté qui s'est traduite par des actes que je veux rappeler.

D'abord, les montants compensatoires monétaires, qui étaient de 21,5 p. 100 au début du mois de mars, s'élèvent aujourd'hui à 10,7 p. 100 et, pour le porc, à 6,5 p. 100.

De plus, les bases de calcul des montants appliqués au porc et aux produits laitiers ont été révisées dans un sens favorable à nos intérêts.

Enfin, la parfaite tenue du franc a permis d'améliorer la situation au-delà même de ce qui pouvait être espéré. Toutefois, j'appelle votre attention sur le fait qu'il n'est théoriquement pas possible de modifier les montants compensatoires monétaires entre les périodes de négociation des prix.

J'ajoute que, pour favoriser notre commerce extérieur agricole, le Gouvernement a pris les mesures suivantes : création d'une assurance Coface contre les risques de variation des montants compensatoires monétaires, accroissement des crédits de promotion des exportations attribués par la SOFEXA et le CFCE, augmentation des montants compensatoires supplémentaires à l'importation de la viande de porc.

DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC L'INDE

M. le président. La parole est à M. Briane.

M. Jean Briane. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

L'Inde est l'une des plus grandes puissances de l'Asie et elle est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans la partie méridionale de ce continent.

Or, pour des raisons dont on ne saisit pas le fondement, ce pays n'occupe ni dans nos préoccupations de politique étrangère, ni dans nos relations économiques, ni dans nos relations culturelles la place qui devrait être la sienne.

Nous aimerions connaître, monsieur le ministre, le pourquoi d'une telle situation et les mesures envisagées pour que, sur les divers plans, politique, économique et culturel, les relations avec l'Inde soient améliorées et développées.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je partage votre opinion selon laquelle, de par son poids démographique et économique, l'Inde est appelée à jouer, non seulement en Asie méridionale mais dans le reste du monde, au sein du mouvement des pays non alignés, par exemple, un rôle de premier plan.

Je puis vous assurer que le Gouvernement s'attache à entretenir à un très haut niveau le dialogue politique avec ce pays.

Témoin, la visite que M. Chirac a rendue en Inde, au mois de janvier 1976, comme Premier ministre ; témoin, les conversations du Premier ministre indien, M. Desai, avec M. le Président de la République et M. le Premier ministre, en juin 1977 ; témoin, aussi, la visite que M. Stirn, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, a effectuée en Inde en juillet 1978 ; témoin enfin, l'invitation qui a été faite par M. Stirn à M. Desai à venir en France en visite officielle et qui a été acceptée dans son principe.

Il reste que nos relations économiques avec l'Inde demeurent à un niveau inférieur à ce que nous pourrions légitimement souhaiter. La non-utilisation par l'Inde d'une part importante des crédits offerts par la France explique partiellement cette stagnation de nos échanges.

M. le ministre du commerce extérieur, qui doit se rendre prochainement à New Delhi à l'occasion de la réunion de la commission mixte franco-indienne, étudiera les moyens de remédier à cette situation.

La signature d'un accord spatial en 1977 et d'un accord scientifique, lors de la visite de M. Stirn à New Delhi, rappela la vitalité des échanges et de la coopération entre l'Inde et la France, sur les plans scientifique et culturel.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

CESSEZ-LE-FEU AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Druon.

M. Maurice Druon. Monsieur le Premier ministre, vendredi dernier, des milliers de Parisiens défilaient dans la dignité de la douleur pour demander l'arrêt des massacres au Liban. Parmi eux, de nombreux élus de la capitale et de hautes autorités ecclésiastiques.

Or quel est le chant que les Libanais de Paris qui marchaient avec ces Parisiens, tandis que leurs pères et leurs frères, leurs mères et leurs sœurs mouraient sous un écrasement de feu, quel est le chant qu'ils ont demandé de chanter ? *La Marseillaise*, parce que c'était pour eux à la fois le chant de la mémoire et le chant de l'espoir.

Ce même vendredi, un peu plus tard, le Conseil de sécurité, sous présidence française, prononçait une résolution de cessez-le-feu. On eût souhaité, certes, que cette résolution fût venue plus tôt. Mais, au moins, peut-on souligner la brièveté catégorique de la réunion et l'unanimité de la décision qui sont, je pense, à verser en bonne partie au crédit de la France et de sa diplomatie.

Le cessez-le-feu a donc été exigé et, pour l'heure, obtenu.

Mais nous savons combien ce cessez-le-feu est fragile, combien la situation est explosive. Nous savons que, par l'importance des arsenaux et par la violence des passions attisées, le feu peut reprendre à tout instant ; et nous savons en tout cas que les brûlés ne sont pas pansés.

Alors, monsieur le Premier ministre, je vous demande si le moment n'est pas venu, pour la France, d'envoyer au large de Beyrouth, et avec les précautions diplomatiques convenables, des unités navales, afin de prouver calmement notre volonté de faire respecter la décision du Conseil de sécurité. Cela pourrait avoir comme effet — et ce n'est pas mince ! — de permettre d'acheminer rapidement par relais aéroportés des secours médicaux indispensables pour sauver les vies humaines.

Mais cela aurait aussi pour effet de montrer que les résolutions du Conseil de sécurité doivent être prises pour autre chose que des vœux pieux ou des couronnes funéraires, que la France, pour sa part, sait en tirer les conséquences et prendre, d'elle-

même, ses responsabilités. La France prouverait ainsi qu'elle reste le pays des droits des peuples autant que des droits de l'homme, et qu'elle tient à l'indépendance du Liban qui lui est lié par l'histoire comme par la culture.

Et si d'autres grandes nations, membres également du Conseil de sécurité, voulaient seconder l'initiative française et se modeler sur elle, eh bien, ce serait parfait !

Il faut interrompre la tragédie et trouver dans l'accalmie les solutions de la paix. Mais la dynamique de la paix ne se met pas en route toute seule. Il y faut des actions. Il y faut un exemple. Le Gouvernement n'estime-t-il pas qu'il revient à la France de le donner ? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. La question de M. Druon manifeste à nouveau la préoccupation des membres de cette assemblée à l'égard de la situation au Liban, préoccupation qui s'était exprimée ici-même à deux reprises la semaine dernière et que le Gouvernement — est-il nécessaire de le souligner — partage entièrement. Le secrétaire d'Etat M. Bernard-Raymond l'a exprimé ici avec netteté le 5 octobre.

En revanche, je ne peux suivre M. Maurice Druon dans sa proposition d'envoyer des unités navales pour faire respecter les résolutions du Conseil de sécurité appelant à un cessez-le-feu.

D'abord, je ne sais de quelles « précautions diplomatiques convenables », pour reprendre ses propres termes, nous devrions entourer cette intervention pour qu'elle soit correctement interprétée et acceptée et qu'elle n'apparaisse pas comme un engagement militaire de la France dans le conflit du Liban, engagement dont il ne saurait être question.

Ensuite, il ne revient pas à un Etat membre du Conseil de sécurité — fût-il le président pour un mois de cet organe des Nations unies — de prendre de lui-même une initiative dans le sens souhaité par M. Druon. Il appartiendrait au conseil lui-même d'examiner, le cas échéant, les mesures appropriées que pourrait appeler la non-application d'une de ses résolutions.

Enfin, en ce qui concerne l'aide humanitaire aux populations éprouvées, qui constitue un aspect très sensible de la situation sur lequel le Gouvernement porte toute son attention, il existe d'autres moyens de l'acheminer vers Beyrouth — notamment la voie aérienne à nouveau disponible — que l'envoi d'unités navales.

En définitive, la question posée par M. Maurice Druon souligne l'importance qui s'attache au respect du cessez-le-feu. Le Gouvernement en est profondément convaincu.

Je tiens à faire savoir à l'Assemblée que, poursuivant l'action engagée la semaine dernière par le Président de la République, par moi-même aux Nations unies, par notre représentant au Conseil de sécurité, par nos ambassades dans plusieurs des pays arabes concernés, notre ambassadeur à Beyrouth, sur mes instructions, multiplie actuellement les contacts avec toutes les parties en présence aux fins d'obtenir une consolidation du cessez-le-feu.

Nous demeurons également en relations étroites avec tous les autres pays intéressés, notamment dans la perspective de la réunion que doivent tenir dimanche prochain à Beyrouth les pays ayant des responsabilités directes dans la force arabe de dissuasion. Cette réunion doit avoir pour objectif de consolider le cessez-le-feu et de dégager des perspectives à plus long terme pour une normalisation de la situation au Liban.

La France continue et continuera à exercer une action de persuasion auprès de toutes les parties afin de les convaincre de la nécessité de rechercher une solution au drame libanais, solution qui ne peut être que politique.

Elle encourage tous les Libanais à engager un dialogue, notamment avec l'aide d'autres pays arabes, de façon que soient créées les conditions favorables à un règlement fondé sur la réconciliation nationale des Libanais.

RENTREE UNIVERSITAIRE A BREST

M. le président. La parole est à M. Miossec.

M. Charles Miossec. Les enseignants et les étudiants de l'université de Bretagne occidentale sont inquiets des conditions de la rentrée universitaire à Brest, plus particulièrement en sciences économiques.

En effet, le refus du ministre des universités d'habilitier la quatrième année de sciences économiques à Brest, alors que Mme Saunier-Scité elle-même en avait fait la promesse, conduit à une situation paradoxale.

Ou bien les cours seront dispensés à Rennes, ce qui obligera les étudiants de quatrième année en sciences économiques à se rendre sur place, avec toutes les difficultés matérielles que cela comporte, tant pour l'hébergement que pour le transport, ou bien, et on semble s'acheminer vers cette solution, les cours se tiendront à Brest avec le concours financier de la municipalité, qui se substituera à l'Etat, et dans des locaux lui appartenant, mais sous la responsabilité pédagogique et administrative de l'université de Rennes.

Cette section de sciences économiques, et en particulier la quatrième année, orientée vers les petites et moyennes entreprises, correspond parfaitement aux besoins réels de notre économie régionale, et l'on comprend mal la volonté qu'a le Gouvernement de vouloir l'éloigner de son contexte économique.

Au-delà de ce problème particulier, c'est le remodelage de la carte universitaire qui est en cause et l'avenir même de l'université de Brest que Mme le ministre des universités connaît bien.

Je demande donc au Gouvernement quelles mesures il entend prendre pour assurer à l'université de Bretagne occidentale une rentrée conforme aux intérêts de la région.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, Mme Saunier-Scité se trouvant au Sénat, puisque le mardi est le jour réservé aux questions orales dans la Haute Assemblée, je vais vous faire part de la réponse qu'elle m'a transmise à votre intention, puisque, aussi bien, vous avez eu la courtoisie de communiquer votre question à l'avance.

Les demandes d'habilitation pour les formations universitaires de second cycle, qu'il s'agisse de la licence ou de la maîtrise, sont soumises au groupe d'études techniques compétent, en vertu de la loi du 30 juin 1977, et au conseil national des enseignements supérieurs de la recherche, conformément aux dispositions de la loi d'orientation.

Les avis sur la demande de maîtrise de sciences économiques de l'université de Brest ont été négatifs, et les arguments invoqués pour appuyer ce refus ont incité Mme le ministre des universités à suivre ces avis dans l'intérêt même des étudiants concernés.

En effet, l'université de Bretagne occidentale dispose de moyens supérieurs à ceux de beaucoup d'universités de province, et cela qu'il s'agisse des emplois, des crédits, des bâtiments ou de la diversification des formations.

Je précise, par ailleurs, que les lacunes dans l'encadrement ne tiennent pas au manque d'emplois magistraux, mais plutôt au maintien dans ces emplois de personnels sous-qualifiés, mécontents des mesures prises par le Gouvernement pour maintenir dans les enseignements supérieurs la liberté de la formation et de la recherche.

En revanche, je puis assurer M. Miossec que l'établissement d'une carte universitaire fera l'objet d'études exhaustives au ministère des universités, études qui seront soumises en temps voulu à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale que Mme le ministre des universités remercie pour l'intérêt qu'elle n'a cessé et ne cessera de porter à ce problème capital.

REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ORGANISATION NATIONALE DES SYNDICATS D'INFIRMIERS LIBÉRAUX

M. le président. La parole est à M. Pons.

M. Bernard Pons. Ce n'est pas à vous, madame le ministre de la santé et de la famille, que je devrai rappeler ce qu'est la solidarité ministérielle, solidarité dont vous avez donné l'exemple ici même. Mais c'est à son sujet que je voudrais faire une observation et vous poser une question.

Dans une lettre du 13 mars 1978, le secrétaire d'Etat chargé de la politique familiale au sein de votre département ministériel écrivait, s'agissant de la représentativité de l'organisation nationale des syndicats d'infirmiers libéraux, que l'enquête de représentativité à laquelle il avait fait procéder par l'intermédiaire du ministère du travail avait apporté la preuve de la

représentativité de ce syndicat au niveau national. Cette reconnaissance devait donc permettre de ne plus écarter le syndicat en cause des diverses consultations.

Or, six mois plus tard, dans une lettre du 11 septembre 1978, vous indiquez qu'il existait un doute quant au nombre d'adhérents de ce syndicat à jour de leur cotisation. Et vous ajoutez : « Dans l'état actuel de nos informations, il ne semble pas que le nombre de cotisations ait été dans des proportions appréciables. » Sans le formuler expressément, vous paraissiez donc conclure qu'il n'était pas possible de considérer cette organisation syndicale comme représentative. Il y a donc une évidente contradiction entre ces deux courriers.

Je vous demande, madame le ministre, de bien vouloir lever le doute en nous faisant connaître votre position sur ce sujet.

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé et de la famille.

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille. Monsieur le député, pour que la représentativité d'une organisation professionnelle soit reconnue par les organismes de sécurité sociale et pour que cette organisation puisse ainsi participer à la discussion des conventions, il faut effectivement que le ministère du travail ait procédé à une enquête de représentativité et nous ait fourni la preuve de celle-ci.

Pour sa part, l'ONSIL n'a pas apporté toutes les justifications nécessaires, et nous le lui avons fait savoir à diverses reprises. Cette organisation revendique un certain nombre de mandats, et nous sommes tout prêts à reconnaître sa représentativité, à condition que toutes les justifications nous soient fournies.

L'ONSIL sait parfaitement que nous les attendons ; si elles nous sont apportées, nous reconnaitrons sa représentativité aussitôt.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

EFFECTIFS DES SERVICES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

M. le président. La parole est à Mme Gisèle Moreau.

Mme Gisèle Moreau. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé et de la famille.

Selon des directives ministérielles, un millier d'emplois environ devraient être supprimés à l'Assistance publique dans les mois à venir.

Pour six établissements sur trente, le chiffre de 270 suppressions d'emploi est avancé. Cette mesure d'austérité et de régression sociale va à l'encontre de l'objectif d'humanisation des hôpitaux proclamé par le Gouvernement. Elle porte atteinte aux intérêts des malades comme à ceux du personnel. La réduction des effectifs, obtenue par le non-remplacement des démissions, mutations, départs à la retraite, voire par des licenciements et par l'encouragement à la mise en disponibilité, va aggraver considérablement les conditions de travail d'un personnel surmené qui se dévoue sans compter.

La pénibilité accrue du travail va accentuer encore le mouvement de départ du personnel soignant. En juillet dernier, le conseil d'administration de l'Assistance publique s'est d'ailleurs alarmé de cette situation.

Les réductions d'effectifs auront des répercussions négatives sur les conditions d'hospitalisation des malades qui souffrent déjà du manque de personnel. Ainsi, plusieurs directions d'hôpitaux considèrent-elles que le seuil limite de sécurité est atteint.

A travers l'Assistance publique, c'est en fait une atteinte grave qui est portée à l'hôpital public.

Madame le ministre, le Gouvernement va-t-il porter ce mauvais coup à l'Assistance publique, qui constitue un instrument de soins irremplaçable pour la population de la région parisienne ?

Va-t-il, par cette mesure, contribuer à accroître encore le chômage, alors que l'intérêt général commanderait au contraire que l'on embauche dans les hôpitaux ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé et de la famille.

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille. Madame le député, vous semblez ne pas être parfaitement informée de la situation. Au cours de l'année 1978, ce sont, en effet, 1 400 agents supplémentaires que l'Assistance publique a été autorisée à recruter.

M. Xavier Hamelin. Tiens ! tiens !

Mme le ministre de la santé et de la famille. Cela étant, il est vrai que deux problèmes se posent après les vacances.

D'abord, un certain nombre d'agents ont pris un autre emploi ou sont arrivés à l'âge de la retraite. Il convient donc de dresser le bilan des agents qui devront être remplacés. Dans certains cas, il se peut qu'à la place d'une aide-soignante nous souhaitions, par exemple, recruter une infirmière. Cela peut donc entraîner des reconversions de personnel, non dans la perspective d'une quelconque suppression, mais dans celle d'une adaptation des emplois.

Par ailleurs, chaque année, au mois de septembre, nous sommes conduits à nous séparer des agents qui ont été recrutés à titre tout à fait provisoire pour assurer les remplacements pendant les vacances. Ils le savent d'ailleurs parfaitement lorsqu'ils sont embauchés au mois de juin ou de juillet.

Mais ce qui me paraît important, c'est de savoir qu'en 1978 1 400 agents supplémentaires ont été recrutés et qu'il n'y aura, au cours de l'année 1979, aucune suppression de poste régulier à l'Assistance publique. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

GRÈVES A LA SNCF

M. le président. La parole est à M. Gouhier.

M. Roger Gouhier. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Depuis plusieurs semaines, la quasi-totalité des cheminots, en accord avec leurs organisations syndicales, ont décidé dans tous les services de la SNCF et dans toutes les régions de France, d'exprimer, par de multiples arrêts de travail, leur volonté que soient prises en compte leurs justes revendications.

Ils veulent que soit discutée la revalorisation de leur salaire que la politique contractuelle écrase depuis 1970. Il faut savoir que, sur les 90 000 agents des gares, 50 000 gagnent moins de 2 500 francs par mois.

Ils veulent que soit stoppée la réduction des effectifs qui aboutit à créer des conditions de travail qui mettent en cause leur propre sécurité, mais aussi la sécurité des voyageurs.

Ils s'indignent et protestent contre les brimades et sanctions de plus en plus fréquentes à l'égard des agents, et cela pour les motifs les plus futiles.

Ils demandent une refonte complète de la réglementation.

La publication du rapport Guillaumat, demandé par le Gouvernement, a provoqué chez les cheminots plus que de l'inquiétude, une véritable colère.

Le groupe communiste exprime son opposition aux conclusions de ce rapport qui, si elles étaient appliquées, conduiraient au démantèlement de la SNCF. Au-delà des conséquences pour les cheminots, on ferait ainsi disparaître un grand service public ce qui, sans nul doute, porterait, dans différents domaines, une grave atteinte à notre économie.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, monsieur le ministre, d'engager très vite des négociations au plus haut niveau avec les organisations syndicales. C'est l'intérêt des cheminots, c'est aussi l'intérêt des usagers. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur le député, s'il est une entreprise en France où la sécurité de l'emploi est bien assurée, c'est la SNCF. Les révocations y sont exceptionnelles...

M. Parfait Jans. Donnez des chiffres !

M. le ministre des transports. ... et il n'y a jamais de licenciements. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Vous avez évoqué, monsieur le député, les mouvements de grève qui ont été lancés la semaine passée et cette semaine. Je serai un peu plus précis que vous ne l'avez été vous-même.

La semaine passée, deux mouvements généraux ont affecté la SNCF : l'un concernait les roulants, l'autre les sédentaires. Et il avait été annoncé pour cette semaine un mouvement général de grève pour protester contre l'utilisation d'automotrices postales. Finalement, la direction de la SNCF a retiré ces machines qui avaient été achetées par les PTT, ce qui, hélas ! a empêché la création de vingt emplois de conducteur.

Cette semaine, en revanche, nous assistons à des mouvements ponctuels de grève qui sont inexplicables et, je le dis tout net, inacceptables.

M. René Visse. Vous en verrez d'autres !

M. le ministre des transports. L'un affecte la région de Saint-Etienne, l'autre la banlieue ouest de Paris.

A Saint-Etienne, la direction de la SNCF a décidé de procéder à une réorganisation du travail. C'est son droit, puisque, à ma connaissance, et par bonheur, la SNCF n'est pas encore un organisme autogéré.

M. Jean Brocard. Bravo !

M. le ministre des transports. Dans le cadre de cette réorganisation, quatre emplois étaient supprimés, mais aucun licenciement n'était prévu. Les décisions de la direction étaient donc parfaitement normales.

Par ailleurs, depuis ce matin, à Saint-Lazare et aux Invalides, un mouvement de grève qui affecte plus de la moitié du trafic banlieue a été déclenché.

Pour quelles raisons ?

Il y a quelques semaines, un conducteur de machine avait été impliqué dans un accident à Sartrouville, accident qui a provoqué la mort d'un agent de la SNCF.

A la suite de cet accident, l'intéressé a bénéficié de quelques mois de congé de maladie, comme le prévoit le règlement de la SNCF que chaque cheminot connaît bien, il a dû passer des tests psychotechniques avant de reprendre son travail. Ce que vous qualifiez de brimades n'est donc, en fait, que l'application d'un règlement qui a été largement discuté avec les organisations syndicales.

J'ajoute que le passage de ces tests constitue une nécessité pour assurer la sécurité des usagers.

La grève, dite de solidarité, qui a été déclenchée est donc, je le répète, inexplicable et injustifiée, et elle n'a pénalisé que les usagers de la banlieue ouest et les utilisateurs du trafic marchandises de la SNCF. Alors que vous prétendez défendre la SNCF, il est bon que l'Assemblée nationale sache que, depuis le début de la semaine dernière, 750 000 tonnes de marchandises que devait acheminer la SNCF, sont restées en dépôt ou ont été transportées par un autre moyen.

M. Emmanuel Aubert. C'est un scandale !

M. le ministre des transports. Curieuse façon de défendre la SNCF ! En fait, les moyens utilisés par certains cheminots que, bien entendu, vous soutenez, ne peuvent conduire, à terme, qu'à tuer ce service public. *(Vifs applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs communistes.)*

M. Marcel Rigout. Nous n'avons pas de leçon de civisme à recevoir de vous !

PROJET DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ OVIN

M. le président. La parole est à M. Jouve.

M. Jacques Jouve. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Agriculture. Le projet de règlement du marché ovin élaboré par la commission de Bruxelles constitue une menace grave pour les éleveurs de moutons.

En effet, il permettrait la libre circulation de la viande ovine et la liberté totale des importations, notamment en provenance de Nouvelle-Zélande, le seul frein étant un droit de douane qui ne pourrait dépasser 20 p. 100.

De telles mesures, prises en violation du traité de Rome, conduiraient à la liquidation de l'élevage français en ouvrant les frontières aux multinationales du négoce britannique.

Il est pourtant possible de développer l'élevage ovin dans notre pays, de résister aux pressions de ces multinationales, de négocier à Genève l'augmentation des taxes douanières sur certains produits.

Cette décision politique ne dépend pas de Bruxelles, mais du seul Gouvernement français.

C'est pourquoi je demande à M. le ministre de l'agriculture si, face aux prétentions anglaises d'imposer les importations néo-zélandaises, il est prêt à opposer la règle de l'unanimité à tout projet qui ne présenterait pas les mêmes garanties que celles qui existent actuellement dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.

M. Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, ma réponse sera simple et brève.

Comme il le fait toujours, le Gouvernement français n'acceptera à Bruxelles qu'un règlement communautaire accordant aux producteurs des avantages comparables à ceux de l'organisation française du marché du mouton.

Ce faisant, il respectera scrupuleusement le traité de Rome qui prévoit que les réglementations communautaires ne peuvent être moins intéressantes pour les producteurs que les réglementations agricoles nationales.

M. Marcel Rigout. Qu'est-ce que cela veut dire ? Oui ou non, opposerez-vous la règle de l'unanimité ?

M. Raoul Bayou. C'est nouveau ! Et le vin ?

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

FINANCEMENT DE L'UNEDIC

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Il y a un million et demi de chômeurs en France. (*Murmures sur les bancs de la majorité.*) La situation financière des ASSE-DIC appelle donc des solutions véritables et non des expédients qui ne peuvent que favoriser la prolongation et l'aggravation du chômage qui frappe de plus en plus les jeunes et les femmes.

Or nous avons appris, monsieur le Premier ministre, que vous envisageriez de recourir à un prêt de la caisse des dépôts et consignations. Mais comme ce prêt serait certainement consolidé ensuite, comme cela a déjà été fait dans le passé, on ferait, en fait, payer les contribuables à la place du patronat. Selon nous, ce sont les cotisations patronales qui doivent être mises à contribution et non le budget de l'Etat.

Le groupe socialiste souhaite connaître les intentions du Gouvernement à cet égard. Peut-il confirmer ou infirmer les déclarations qui ont été faites récemment à ce sujet ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et de la participation.

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Monsieur Joxe, il n'y a pas 1 500 000 demandeurs d'emploi mais, d'après les derniers chiffres connus, 1 300 000, ce qui est déjà beaucoup. J'ajoute, pour être tout à fait objectif, que vous ne précisez pas, comme les représentants du parti communiste : « selon les indications fournies par le BIT ». En effet, suivant les normes du BIT, il y a bien 1 300 000 demandeurs d'emploi.

Cette situation pose des problèmes au niveau national non pas pour les ASSE-DIC comme vous l'avez indiqué, mais pour l'UNEDIC. Vous savez que fonctionnent deux systèmes d'aide parallèles : d'une part, l'aide publique, payée par l'Etat, qui représentera en 1978 environ cinq milliards de francs, d'autre part, un système paritaire, géré par l'ensemble des partenaires sociaux et qui, cette année, compte tenu de l'augmentation de l'allocation spéciale d'attente et de la garantie de ressources, distribuera environ 17 milliards de francs.

J'ai reçu l'ensemble des partenaires sociaux qui sont représentés au sein de l'UNEDIC et nous sommes tous tombés d'accord pour considérer que cet organisme connaîtra des difficultés de trésorerie vers le milieu du mois de janvier. Il est donc nécessaire de prendre des dispositions.

Et cette matière, le Gouvernement entend par-dessus tout préserver le paritarisme. Le système actuel est né d'une convention passée il y a bientôt vingt ans. Il a fait ses preuves et doit

être maintenu. C'est la raison pour laquelle les partenaires sociaux, qui se sont réunis récemment, se rencontreront une nouvelle fois dans quelques semaines pour examiner les modalités de financement qui permettront — ce dont personne ne doute — de ne pas interrompre le paiement des allocations en 1978 et d'assurer le versement de celles, sans doute plus importantes, qui devront être distribuées en 1979.

M. Louis Mexandeau. Le chômage va donc augmenter !

M. le ministre du travail et de la participation. M. le Premier ministre a indiqué hier, dans un communiqué, que j'étais à la disposition des partenaires sociaux pour faire, le moment venu, au nom du Gouvernement, le point sur cette affaire et trouver, dans le respect du système paritaire, les moyens appropriés pour pallier ces difficultés. (*Applaudissements sur divers bancs de la majorité.*)

M. Pierre Joxe. Quels moyens ?

SÉJOUR DE RÉFUGIÉS LIBANAIS EN FRANCE

M. le président. La parole est à M. Pesce.

M. Rodolphe Pesce. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur.

Alors que la situation est toujours tragique au Liban, un certain nombre de ressortissants libanais sont en France. Or le ministère de l'intérieur se refuse systématiquement, soit à donner à certains le statut d'exiliés politiques, soit, pour la plupart des autres qui sont les plus nombreux, à accorder un permis de séjour.

Par exemple, dans l'agglomération valentinoise, dix-sept familles libanaises, malgré un avis favorable des services de la préfecture de la Drôme, n'ont pu encore obtenir du ministère de l'intérieur soit un permis de séjour, soit le statut d'exilé politique.

Plusieurs réfugiés ont même été contraints de repartir au Liban, malgré la situation que ce pays connaît actuellement.

Ce refus du ministère de l'intérieur nous scandalise. Il est contraire aux déclarations officielles du Gouvernement et à la tradition d'hospitalité de la France.

C'est pourquoi je vous demande solennellement au nom du groupe socialiste, monsieur le ministre, en premier lieu, d'accepter immédiatement les demandes des réfugiés politiques et d'accorder les permis de séjour sollicités par des familles libanaises qui se trouvent actuellement en France et, en second lieu, de prendre une mesure générale, comme cela s'est déjà produit en 1976, pour les Libanais qui résident actuellement en France ou qui désirent y venir, compte tenu de la situation qui règne dans leur pays.

Une politique ne se juge pas aux discours, mais aux actes. Nous attendons les vôtres. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur. Les entrées de ressortissants étrangers en France sont soumises au régime du droit commun en l'absence de conventions bilatérales.

Vous me citez, monsieur le député, des cas particuliers qui se seraient produits à Valence. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me les préciser par écrit. Je n'ai été saisi d'aucune demande d'admission ou de maintien en territoire français sans visa, mais, compte tenu du caractère tragique des événements dont le Liban est actuellement le théâtre et que M. Maurice Druon rappelait il y a un instant, il va de soi que si le cas venait à se présenter, il serait examiné avec le maximum de bienveillance.

NAVIGATION SOUS PAVILLON DE COMPLAISANCE ET RECRUTEMENT DE PERSONNELS ÉTRANGERS

M. le président. La parole est à M. Jagoret.

M. Pierre Jagoret. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Les officiers et les marins de la flotte de commerce se préparent à un arrêt total du travail à partir du 13 octobre prochain. Ils répondent ainsi à l'in vraisemblable offensive que mènent contre le pavillon national les armateurs avec l'appui du Gouvernement. Du personnel français est licencié et remplacé par

une main-d'œuvre originaire du tiers monde, peu payée et surexploitée. Des navires sous pavillon français sont remplacés par des navires battant pavillon de complaisance.

Monsieur le ministre, cette affaire appelle de ma part deux questions :

Premièrement, comptez-vous faire respecter la loi qui, tout en autorisant une proportion de 25 p. 100 des effectifs navigants non nationaux, exige de leur part les qualifications requises par la réglementation nationale ?

Deuxièmement, le Gouvernement entend-il cesser le double jeu qui consiste à condamner en parole le pavillon de complaisance tout en laissant nos armateurs y recourir de plus en plus largement ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur le député, vous m'avez posé deux questions. Je répondrai à l'une et l'autre.

Ma première mission est de faire respecter la loi. Ainsi, et contrairement à la litanie habituellement entendue en ce domaine, s'il est un pays où le pavillon de complaisance ne représente qu'un pourcentage très faible de l'activité, c'est bien la France. En effet, 52 p. 100 du trafic en valeur des ports français se fait sous pavillon national. Aucun pays de l'Europe occidentale ne peut, à ma connaissance, se targuer d'une telle situation.

Le reliquat, 48 p. 100, s'effectue soit sous pavillon national par des bateaux en provenance de pays tiers, soit sous pavillon de complaisance par des navires armés par des pays de l'Ouest ou par des pays de l'Est.

Pour les transports pétroliers, plus de 66 p. 100 du trafic se fait sous pavillon français, comme l'exige la loi de 1928, à laquelle il n'est pas question de déroger. Pour les autres marchandises, le pourcentage est de 42 p. 100 ou de 43 p. 100, conformément à la position que la France défend dans toutes les organisations internationales, que ce soit l'OMCI, l'OIT ou la CEE.

J'ajoute que la France est l'un des rares pays qui appliquent les mesures nationales de contrôle des qualités techniques aux bateaux dits de complaisance qui entrent dans ses ports.

J'ai cherché à savoir quelle était la proportion de navires navigant sous pavillon de complaisance appartenant à des Français : elle est de l'ordre de 1 ou 2 p. 100. Aucun pays de l'Est ou de l'Ouest — j'y insiste — n'enregistre un pourcentage aussi faible.

Votre seconde question concerne le personnel.

Vous avez rappelé que le code du travail maritime autorise — ce qui est exact — dans un pourcentage limité et sous certaines conditions, les armateurs français à embaucher du personnel étranger. Mais cette embauche est exceptionnelle. Néanmoins, j'ai voulu faire le point.

En ce qui concerne l'armement en mer lointaine, c'est-à-dire pour les cargos qui ne touchent jamais la France, de fait, des marins étrangers sont embauchés mais en application de dispositions qui sont en vigueur depuis 1890 et qui n'ont jamais été remises en cause. Très récemment, un armateur français a demandé l'autorisation, pour un navire qui devait relier l'Inde au Nigeria, d'embaucher des marins étrangers. Nous avons refusé.

Enfin, se pose le cas des paquebots, auxquels votre question faisait peut-être allusion. En fait, pour maintenir, face à la concurrence très forte de la Grèce et des pays de l'Est, les trois paquebots qui existent en France, nous avons autorisé, dans les limites prévues par le code du travail maritime, les compagnies à embaucher des maîtres d'hôtel, des cuisiniers, des guitaristes étrangers. Mais aucun personnel embauché à ces titres n'a une qualification de marin.

Il n'y a donc pas de double jeu de notre part et je souhaiterais qu'il en soit de même non seulement dans tous les pays de l'Ouest mais également dans ceux de l'Est. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

ACIÉRIES DE PARIS-OUTREAU

M. le président. La parole est à M. Brugnon.

M. Maurice Brugnon. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'Industrie ou à M. le ministre de l'économie.

Puisque le projet de loi en discussion sur l'acier ne semble pas les concerner — on peut se demander pourquoi — je rap-

pelle que les aciéries Paris-Outreau sont en difficulté. Des milliers d'ouvriers de Boulogne, d'Outreau, d'Irisson se demandent avec inquiétude de quoi demain sera fait.

Quels moyens avez-vous de les rassurer ? Ne serait-il pas normal que les aciéries Paris-Outreau, qui sont un important fournisseur de matières premières pour la sidérurgie, soient prises en compte dans un véritable plan pour la sidérurgie ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Industrie.

M. André Giraud, ministre de l'Industrie. Afin de respecter les règles des questions au Gouvernement, je répondrai brièvement sur le cas particulier de la société Paris-Outreau.

Cette entreprise, qui fabrique des ferromanganèses et qui a une importante activité de fonderie, connaît des difficultés. Une discussion est en cours avec d'éventuels repreneurs qui sont susceptibles d'apporter des moyens de production complémentaires et de nouveaux marchés. L'entreprise pourrait ainsi retrouver, par les voies normales, une activité qui corresponde à ses spécialités.

La suspension provisoire de poursuites, demandée mercredi dernier, a été accordée hier afin de permettre la mise en place des nouvelles structures d'exploitation. Il n'y a là que le fonctionnement normal des règles du commerce et l'incorporation des aciéries Paris-Outreau dans le plan de restructuration de la sidérurgie n'est donc pas nécessaire.

SITUATION DE L'EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Comme mon ami Pierre Joxe, j'évoquerai la gravité de la situation de l'emploi qui se dégrade très rapidement dans toutes les régions de France, notamment dans mon département où l'on compte plus de 10 000 chômeurs. C'est — vous le savez mieux que personne, monsieur le président — le département le plus touché de l'Aquitaine.

On annonce de nouveaux licenciements à Thiviers, à Nontron et dans d'autres communes. Que compte faire le Gouvernement pour aider en priorité les régions les plus défavorisées ? Ne peut-il autoriser de nouveau les départements à verser des primes incitatives à la création d'emplois, telles que celles que servent les régions et qui ont permis des installations d'usines et des créations d'emploi ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et de la participation.

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Monsieur Alain Bonnet, je ne suis pas insensible, vous le savez très bien, aux problèmes de l'Aquitaine, notamment à ceux qui se posent dans le domaine particulier de l'emploi.

Je ne décrirai pas aujourd'hui — j'aurai l'occasion de le faire ultérieurement devant l'Assemblée — l'ensemble des mesures que le Gouvernement a mises au point pour répondre d'une manière satisfaisante aux problèmes de l'emploi, qui sont dominés par la conjoncture nationale et internationale.

Je participais récemment à une réunion des ministres de la Communauté et de l'OCDE à Copenhague. Mes collègues étrangers, quelle que soit leur origine politique, sont également confrontés à des problèmes ardues à propos de l'emploi. Nous essayons, ensemble, d'avoir une réflexion globale sur ce sujet.

Le Gouvernement, quant à lui, a arrêté toute une série de mesures ; il en a annoncé déjà un certain nombre ; j'aurai l'occasion de les présenter en temps voulu, en tout cas avant la fin de la présente session, devant le Parlement. Elles témoignent que le Gouvernement ne considère pas le chômage comme une fatalité, mais qu'il entend, au contraire, le combattre.

Enfin, je présenterai — mais il est quelque peu prématuré de l'évoquer parce que je n'ai pas eu l'occasion d'en parler au Premier ministre — une action tendant à coordonner, au niveau départemental, des aides à mon sens trop dispersées, trop diversifiées et dont il ne faut pas exclure celles que vous indiquez.

Je crois qu'une action de coordination, d'impulsion est nécessaire. Je la proposerai également, le moment venu, à l'Assemblée nationale.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures vingt sous la présidence de M. Roland Huguët.)

PRESIDENCE DE M. ROLAND HUGUËT,
vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRA-
PARLEMENTAIRE**

M. le président. J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de désignation d'un membre chargé de représenter l'Assemblée nationale au sein du conseil supérieur du pétrole, en remplacement de M. Henri Lucas, décédé.

Conformément à la décision prise précédemment, l'Assemblée voudra sans doute confier à la commission de la production et des échanges le soin de présenter un candidat.

Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 12 octobre 1978, à dix-huit heures.

— 4 —

**CAISSE D'AMORTISSEMENT POUR L'ACIER
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1978**

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,
de deux projets de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier et la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificatives pour 1978 (n^{os} 563, 564, 568, 569).

Hier, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale con. rone.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Laurain.

M. Jean Laurain. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à la suite de beaucoup d'autres, sans grandiloquence inutile, d'une façon sérieuse et grave, je voudrais faire entendre solennellement devant cette assemblée le cri d'angoisse de la région lorraine qui est confrontée à l'un des plus grands drames de son histoire, comparable aux effets dévastateurs des guerres multiples que cette terre meurtrie a connues plus que d'autres.

Le drame de la Lorraine est aussi un drame national et seul un effort de solidarité nationale, dans le cadre d'un changement fondamental de politique, peut assurer la survie de cette région. C'est ce que je voudrais démontrer.

Je suis conscient du fait que je dépasse largement l'objet de nos travaux qui est d'approuver ou de rejeter le projet de loi déposé par le Gouvernement concernant la caisse d'amortissement pour l'acier. Mais qui ne voit que l'enjeu de nos débats dépasse inévitablement la simple discussion d'une technique financière, par ailleurs inadaptée à la dimension du drame humain qui se joue dans les régions durement touchées par la crise de la sidérurgie ? Car, avec le projet, tel qu'il est présenté, on ne peut pas parler de « plan de sauvetage » de la sidérurgie, mais plutôt d'un plan de liquidation de l'industrie clé d'une région que l'on abandonne. En fait d'assainissement, c'est plutôt un nettoyage par le vide que vous opérez, messieurs les ministres. La Lorraine est abandonnée parce qu'elle n'est plus rentable, sans considération — sinon en paroles — des répercussions humaines de cette stratégie défaitiste.

Pourtant, la Lorraine possède des ressources naturelles extraordinairement rassemblées : le fer, le charbon, le sel, le bois, l'agriculture, ainsi qu'un potentiel humain renommé pour sa ténacité et sa puissance de travail. Elle devrait être à la

pointe du progrès économique et social. Au lieu de cela, que voit-on ? La montée implacable du chômage — 46 000 demandeurs d'emploi pour le mois d'août dernier en Lorraine — une suppression massive d'emplois dans la sidérurgie, qui est, j'y insiste, l'industrie clé de la région et la véritable locomotive de toute l'économie régionale.

L'ensemble des deux plans acier, de 1977 à 1980, aura supprimé plus de 30 000 emplois qui ne pourront être compensés par les 8 000 emplois au maximum créés dans l'industrie automobile, qui sont, d'ailleurs, souvent de simples transferts d'une région à l'autre. De plus, la crise de la sidérurgie et des mines de fer a de multiples répercussions sur les petites et moyennes entreprises de la métallurgie, du bâtiment et des travaux publics. Toutes les semaines — je peux vous montrer des statistiques — on annonce la fermeture ou la mise au chômage partiel de telle ou telle usine. Le volume des travaux publics accuse une baisse de 5 p. 100 sur l'an passé, les entreprises tournent à 60 p. 100 de leur capacité : il y a une moyenne de 150 licenciements par mois. Les charbonnages qui fournissent le coke à la sidérurgie sont également en difficulté.

La crise de la sidérurgie a aussi des répercussions sur les finances des communes, qui n'encaissent plus assez de taxe professionnelle pour financer des équipements pourtant nécessaires ; sur l'enseignement, qui voit de nombreuses classes fermer parce que les villes se vident de leurs habitants ; sur le commerce local parce que le pouvoir d'achat stagne ou même diminue.

L'exode a commencé. Le solde migratoire est maintenant négatif. Des vallées entières se dépeuplent, et la Lorraine, si l'on ne réagit pas rapidement, va devenir un désert. Telle est la situation objectivement décrite. Elle a été, jusqu'à présent, camouflée par les propos optimistes et rassurants du Gouvernement ou de ses représentants régionaux ou départementaux. Mais on ne peut plus cacher la vérité aux Lorrains, qui ne se font plus d'illusions sur la capacité du Gouvernement à résoudre la crise, et ce n'est pas du nouveau plan acier qu'ils peuvent espérer le sauvetage de leur région !

Face à cette situation, en effet, que propose le Gouvernement ? Quel remède complet-il apporter au mal ? Un simple mécanisme financier qui consiste à faire payer par les contribuables les dettes de la sidérurgie tout en laissant aux maîtres de forge — dont on constate l'ineurie et la faillite — la direction effective des principales filiales industrielles au niveau des holdings. Il est d'ailleurs dit clairement que, la situation étant par la suite assainie, les patrons de la sidérurgie se verront restituer la propriété de leurs capitaux. C'est sur une mesure purement financière et conjoncturelle que l'on nous demande de nous prononcer, alors qu'il fallait s'attaquer aux structures.

Comment peut-on attendre de cet assainissement provisoire qu'il résolve le problème du marché sidérurgique en l'absence d'une politique industrielle et dans un contexte international de plus en plus dur ? Comment peut-on espérer que les erreurs et les gâchis ne vont pas recommencer ? Les répercussions sociales ne sont même pas évoquées. On ne sait pas quels seront les interlocuteurs des travailleurs. Sera-ce l'Etat ou les nouveaux patrons ? L'Etat sera assurément majoritaire, mais, messieurs les ministres, vous renverrez certainement la balle aux patrons pour qu'ils règlent les problèmes sociaux.

Il n'est pas défini de politique industrielle capable de créer des emplois nouveaux en compensation des nouvelles suppressions d'emploi attendues. On n'y fait même pas allusion dans la révision du VII^e Plan qui est en cours. Le dispositif mis en place s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'orientations définies au niveau des institutions européennes et du plan Davignon, ce plan malthusien qui consacre le démantèlement de la sidérurgie française au profit d'un marché international dominé par l'Allemagne de l'Ouest, les USA, le Japon ainsi que les sociétés multinationales, et ce au nom du libéralisme économique.

M. Barre et vous, messieurs les ministres, êtes comme les médecins de Molière : qu'importe qu'on meure pourvu que ce soit dans les formes ! Qu'importe qu'une région entière comme la Lorraine soit sacrifiée pourvu que les principes sacro-saints du libéralisme économique soient respectés alors qu'à l'évidence dans le monde entier ce système a fait faillite, livré qu'il est à ses contradictions internes dont la principale est que la liberté de concurrence est balayée quotidiennement par les concentrations et les ententes ! En fait de liberté, c'est plutôt la liberté du plus fort, la loi de la jungle, l'anarchie qui régnent avec le cortège de gaspillages, d'injustices et d'inégalités qui les accompagnent.

Il faut changer fondamentalement de politique. Faute de pouvoir le faire, car nous ne sommes pas au Gouvernement, nous pouvons cependant, nous socialistes, proposer des solutions constructives au profit de la région Lorraine et dans l'immédiat, nous proposons un programme en sept points pour le sauvetage de cette région.

Premièrement, que la Lorraine soit déclarée région sinistrée, avec l'aide exceptionnelle que ces dispositions comportent, et que soit défini un véritable plan Lorraine global, étendant à l'ensemble de la région le processus qui a mené au plan Vosges pour la crise du textile. A l'élaboration de ce plan, devraient être associés les organisations syndicales et les élus locaux et régionaux ;

Deuxièmement, que soient réellement nationalisées démocratiquement dans une perspective autogestionnaire de contrôle par les travailleurs et d'une façon irréversible la sidérurgie et les mines de fer, cette solution étant indispensable si l'on veut que la sidérurgie sorte de la crise dans laquelle l'ont plongée le patronat et le Gouvernement ;

Troisièmement, que soient satisfaites les revendications des travailleurs de la sidérurgie, des mines de fer et du textile, notamment avec l'interdiction de tout nouveau licenciement tant qu'il n'existe pas de possibilités de reclassement, la réduction de la durée hebdomadaire de travail sans perte de salaire — trente-cinq heures pour tous, cinquième équipe dans les services continus, retraite à soixante ans pour les hommes, à cinquante-cinq ans pour les femmes et ceux qui font les travaux pénibles, notamment pour les sidérurgistes et les mineurs de fer après trente ans d'activité ; ces dispositions permettraient à la fois de sauvegarder les emplois — 15 000 dans la sidérurgie, plusieurs milliers dans le textile — et d'améliorer les conditions de travail ; contrairement à ce que prétendent le Gouvernement et le patronat, ces mesures ne coûteraient pas plus cher que le chômage actuel ; on a calculé qu'elles accroîtraient la masse salariale de 2,5 p. 100 seulement ;

Quatrièmement, que soit définie dans le cadre d'une planification nationale une véritable politique de diversification industrielle permettant d'implanter en aval de la sidérurgie des industries de transformation utilisant les matières premières régionales ; cette nouvelle politique industrielle doit s'appuyer sur une relance de la vie économique par la consommation intérieure et l'investissement collectif, un soutien de la croissance économique par une élévation prioritaire du SMIC et des bas salaires, par une nouvelle logique du développement industriel basé sur la satisfaction des besoins sociaux ;

Cinquièmement, que soit défini un plan de formation professionnelle adapté aux nouveaux emplois à créer, notamment grâce à la construction de lycées d'enseignement professionnel — dans le seul département de la Moselle, il en manque actuellement sept — à l'accroissement des crédits pour la recherche scientifique et technique dans l'enseignement supérieur en Lorraine, au développement de l'université de Metz et à la mise en place de l'institut national de la recherche en économie de matières, créé par décret ministériel mais bloqué par la mauvaise volonté du ministre des universités ;

Sixièmement, que soient accrus et décentralisés les moyens financiers et administratifs mis à la disposition du conseil régional de Lorraine, permettant à celui-ci de prendre son destin en mains, notamment par une orientation de l'épargne lorraine vers les investissements lorrains, la transformation de la société de développement régional Lordex en société publique régionale, la programmation de grands travaux susceptibles de maintenir au moins, sinon même de créer, des emplois dans la métallurgie, le bâtiment et les travaux publics, la création d'emplois dans les services publics et sociaux ;

Septièmement enfin, que soit développée la coopération internationale et européenne, en particulier dans le triangle lourd SAAR-LOR-LUX, mais sur un pied d'égalité avec nos partenaires et sans que l'objectif de complémentarité ne consacre de fait un *statu quo* défavorable à la Lorraine en matière d'industries de transformation ; ce n'est pas parce que l'Allemagne de l'Ouest s'est dotée en temps utile d'industries de transformation qu'il ne faut pas essayer de rattraper le retard en Lorraine ; on ne doit pas se contenter du *statu quo*.

Les socialistes affirment que la sidérurgie française est indispensable pour assurer les bases économiques de l'indépendance nationale. Quant à la Lorraine, riche en ressources naturelles, au cœur de l'Europe à construire à condition que ce soit celle des travailleurs, nous disons que son avenir peut et doit être sauvegardé. Il y va de l'intérêt de la France. C'est pourquoi

nous demandons au Gouvernement de mettre en place d'urgence un véritable plan de sauvetage de la région Lorraine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Depietri.

M. César Depietri. Monsieur Monory, le 10 octobre 1977 à Metz, il y a donc juste un an, vous étiez alors ministre de l'Industrie, parlant du « Plan acier Barre », premier du nom, vous avez déclaré : « Voilà les chances nouvelles de la Lorraine : une sidérurgie qui va connaître probablement une compétitivité meilleure, une diversification, à base d'industries solides, une diversification dans le tertiaire. »

Quelques mois après, M. Giraud, nouveau ministre de l'Industrie, déclarait le 24 mai 1978 à la préfecture de la Moselle en présence de tous les parlementaires lorrains en parlant toujours du « Plan acier Barre », premier du nom : « Les résultats atteints à ce jour sont encourageants, en l'espace de sept ans le nombre des emplois créés en Lorraine a été supérieur à celui des emplois supprimés. » En même temps, il démentait tout projet gouvernemental d'un « Plan acier Barre » numéro deux qu'annonçaient les organisations syndicales et la presse lorraine.

Vous n'étiez pas les seuls, messieurs les ministres, à avoir fait des déclarations contredites par les faits. J'en ai toute une liste — on pourrait en faire un gros livre — vous êtes en très bonne compagnie ; on y trouve M. Giscard d'Estaing, Président de la République, M. Jacques Chirac, alors Premier ministre, M. Raymond Barre, Premier ministre actuel, M. Pierre Messmer, alors Premier ministre, M. Claude Coulais, à l'époque secrétaire d'Etat à l'Industrie, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, alors président du conseil régional de Lorraine — et j'en passe. Tous, la main sur le cœur, déclaraient à chaque restructuration de la sidérurgie, qui voyait des milliers de suppressions d'emplois, de destructions d'installations encore en état de produire, des dizaines de milliards versés aux barons de l'acier : « C'est la dernière, la Lorraine est sauvée, la sidérurgie va se développer, se moderniser. »

Pendant que les ministres et la majorité faisaient ces déclarations qu'ils savaient fausses, les communistes de Lorraine, eux, dénonçaient la scandaleuse politique anti-sociale et anti-nationale de destruction d'une richesse nationale comme la sidérurgie et les mines de fer, de destruction d'un riche potentiel humain. Ils étaient les seuls à faire des propositions concrètes et réalistes pour sauver la Lorraine et sa sidérurgie. Mais le Gouvernement et sa majorité dénonçaient les communistes comme des oiseaux de mauvais augure, des prophètes de malheur, des démagogues irresponsables. M. Jacques Trorial, ancien député de Meurthe-et-Moselle, à l'époque président d'Apelcor, déclarait le 12 décembre 1969 : « A croire certains prophètes, nous serions passés en quelques années du mirage de l'expansion à la tragédie de la récession et du chômage. La manière dont les choses se sont passées depuis 1963 pour les mines de fer, la sidérurgie, les charbonnages devrait nous incliner plutôt à un optimisme mesuré. »

Une fois de plus, la preuve est faite que les communistes avaient raison de condamner la politique de la majorité, de déclarer que cette politique conduirait la Lorraine à la ruine, que son objectif était de faire payer la crise de la sidérurgie aux travailleurs et à la population.

Oui, vous faites payer la crise à cette population de plusieurs façons. Les travailleurs de la sidérurgie et des mines de fer, ainsi que ceux des petites et moyennes entreprises, voient leur pouvoir d'achat diminuer du fait de la perte de salaire due au chômage conjoncturel ou total, mais, de plus, ils paient.

Qui donc a payé les douze milliards de francs que le Gouvernement a versé depuis près de douze ans aux patrons de la sidérurgie, si ce n'est les contribuables, ceux de Lorraine inclus ?

Des milliards jamais remboursés et dont aujourd'hui votre projet de loi créant la caisse d'amortissement pour l'acier a aussi pour but de leur faire définitivement cadeau ! C'est l'aveu de votre part que le patronat, contrairement à ce qu'il déclare, n'a jamais remboursé un centime !

Des milliards versés sans contrôle, ni de l'Etat ni du Parlement, puisque la majorité a refusé la proposition de résolution que j'ai déposée au nom du groupe communiste en octobre 1975 et qui tendait à créer une commission d'enquête parlementaire sur les pratiques des grandes sociétés sidérurgiques et l'utilisation des fonds publics qui leur sont accordés ! On comprend mieux aujourd'hui, messieurs de la majorité, pourquoi vous avez refusé cette commission d'enquête ! Vous n'auriez pu réali-

ser l'opération que vous réussissez aujourd'hui : faire officiellement au comité des forges ce magnifique cadeau de douze milliards de francs. Quel sort allez-vous réserver à la nouvelle proposition de résolution, déposée le 20 juin 1978 par le groupe communiste, sur le même problème ?

Douze milliards de fonds publics ont donc déjà été payés par les contribuables, mais ce n'est pas tout ! D'autres suivront et vous ne l'ignorez pas, messieurs les ministres, ni vous, messieurs les députés lorrains de la majorité !

Le 21 décembre 1971, après la restructuration de Wendel-Sidélor, la seconde depuis 1966, qui supprimait encore 12 000 emplois s'ajoutant aux 16 000 de la première, un conseil interministériel s'est réuni à l'Élysée avec, comme ordre du jour, un plan économique et social pour la Lorraine. Il y fut décidé, entre autres, que les communes qui perdraient des ressources du fait de l'arrêt d'installations sidérurgiques recevraient de l'État des subventions exceptionnelles pour compenser ces pertes de ressources, qui se chiffrent déjà par centaines de millions d'anciens francs et qui, pour certaines communes, représentent parfois plus de 20 p. 100 de leur budget.

En Moselle, messieurs les ministres, trois communes seulement ont touché une misérable subvention, mais des dizaines d'autres n'ont encore rien touché.

Qui donc a compensé ces pertes de ressources, sinon les contribuables des communes par l'augmentation des impôts locaux ?

De plus, ce comité interministériel avait décidé que les communes victimes de pertes de ressources seraient prioritaires pour la nationalisation de leur lycée et de leur CES. Là aussi, il y a loin de la décision à la réalisation. Des communes, que je pourrais citer, ont dû attendre cinq et même six ans avant d'avoir satisfaction. Ceux qui sont maires savent ce que coûte un CES ou un lycée qui est entièrement à la charge de la commune.

Qui donc a payé, si ce n'est le contribuable avec les impôts locaux ?

Vous croyez que c'est tout ? Les barons de l'acier qui, au temps de leur paternalisme, possédaient tout pour mieux maintenir et exploiter leur main-d'œuvre — églises, écoles, hôpitaux, maternités, terrains et salles de sports, sociétés culturelles et sportives — abandonnent tout aujourd'hui. Ou les communes prennent tout cela en charge ou c'est l'abandon.

Mais qui donc maintenant paie tout cela, sinon les contribuables avec les impôts locaux ?

Les barons de l'acier vendent leurs maisons à ceux qui y habitent — certains depuis quarante ou cinquante ans. Mais ils les vendent avec les rues des cités, et dans quel état ! Ce sont des kilomètres de voies que la commune doit prendre en charge afin de les remettre en état. Il en est de même des réseaux et du ramassage des ordures ménagères. Cela aussi coûte des millions.

Mais qui donc paie tout cela si ce n'est les contribuables avec les impôts locaux ?

Sacilor a construit il y a vingt ans des CET afin de former ses propres apprentis. Aujourd'hui, il demande la nationalisation de ces CET. En clair, cela signifie que les bâtiments doivent être entretenus par les communes qui en deviennent propriétaires Moyeuve et Knutange, en Moselle, en sont les « premiers bénéficiaires » comme disait un sous-préfet de Thionville ! Beau cadeau qui va coûter des dizaines de millions d'anciens francs par année à ces communes qui ont perdu des ressources par des arrêts d'installations ! Ces opérations ont d'ailleurs donné lieu à un véritable chantage : ou la commune accepte la nationalisation, ou Sacilor ferme les CET. Ce sont 350 jeunes à Moyeuve, 170 à Knutange qui auraient été à la rue.

Mais qui donc est obligé de payer cela sinon les contribuables avec les impôts locaux ?

Sacilor et Sollac avaient leurs propres maisons de jeunes — bâtiments et animateurs ; aujourd'hui, même chantage : ou les communes les prennent en charge ou elles ferment.

Qui donc va payer cela sinon les contribuables avec les impôts locaux ?

Autre scandale. En 1960, la sidérurgie avait certaines perspectives de modernisation. Il a fallu faire construire des logements par des sociétés, mais les communes ont dû garantir l'occupation des logements : aujourd'hui presque toutes les communes sidérurgiques et minières ont perdu une partie de

leur population. Il y a donc des logements vides. Les communes qui ne sont pas responsables de la crise sont obligées de payer ces logements vides sinon c'est le tribunal qui l'exige.

Mais qui donc paie tout cela, sinon les contribuables avec les impôts locaux ?

Les communes sidérurgiques et minières de Lorraine sont victimes des transferts de charges de l'État et pourtant, grâce à la crise, les barons de l'acier gèrent leurs propres transferts de charges sur le des communes. Et cela vous ne l'ignorez pas, messieurs les ministres car ce ne sont pas les interpellations, dans cette assemblée, ni les questions écrites qui ont manqué. Mais les réponses, quand il y en avait, étaient évasives ou négatives.

A tout cela s'ajoutent des destructions d'installations qu'aucune autre région de France n'a subies : ce sont des centaines de milliards d'anciens francs en hauts fourneaux, laminoirs, aciéries, cokeries qui ont été réduits en ferraille.

Aujourd'hui, c'est un haut fourneau presque neuf qui est arrêté à Thionville, c'est l'aciérie de Neuves-Maisons, presque achevée, qui sera peut-être détruite, c'est également la menace qui pèse, malgré les promesses, sur la centrale électrique de Richemond en Moselle, qui produit de l'électricité à très bon marché puisqu'elle fonctionne au gaz de haut fourneau.

Dans la zone industrielle d'Ennery, en Moselle, Peugeot-Citroën construit enfin son complexe. Or savez-vous d'où viennent les charpentes métalliques ? Eh bien, d'Italie ! Ennery se trouve pourtant à quelques centaines de mètres de l'usine sidérurgique d'Hagondange qui peut produire des poutrelles.

Rombas, en Moselle, la seule usine en France qui produit encore des palplanches doit fermer. Les ouvriers sont en grève pour conserver ce laminoir. La direction de Sacilor a fait savoir, hier matin, que s'ils continuaient la grève, ils seraient tous licenciés.

C'est fini la douceur ! Maintenant, c'est la brutalité de la direction devant la volonté de lutte des travailleurs qui veulent sauver la richesse nationale que sont la sidérurgie et les mines de fer.

Mais n'est-ce pas déjà le début de l'application du plan Davignon, dont l'objectif est de nous fournir un acier produit à l'étranger, en particulier en République fédérale d'Allemagne ?

Brutalité aussi pour les travailleurs immigrés que l'on a fait venir dans la sidérurgie avec des promesses mirobolantes ! Ces travailleurs, pour la plupart payés au SMIC et logés dans des foyers, font des sacrifices afin de nourrir leurs familles restées au pays. Par centaines, ils ont été licenciés de l'usine. Aussitôt après leur licenciement, le prix de pension des foyers était doublé. Menacés de ne plus pouvoir nourrir leurs familles, comment pourraient-ils accepter cette augmentation ? Alors ils la refusent. Les patrons ont saisi les tribunaux qui ont ordonné de les expulser des foyers. Mais où seront-ils expulsés ? En vérité, cette décision n'annonce-t-elle pas déjà leur expulsion de France ?

Aujourd'hui, vous voulez nous faire croire que vous avez trouvé enfin le remède miracle pour sauver la sidérurgie : la prise de participation.

Je ne peux m'empêcher de vous rappeler ce que déclarait M. d'Ornano, alors ministre de l'industrie, le 12 novembre 1974 : « La nationalisation ou une prise de participation minoritaire de l'État ne résoudrait ni les problèmes de concurrence internationale, ni celui du financement des investissements, ni ceux de l'amélioration nécessaire de la compétitivité de cette industrie ». Qu'en pensez-vous ? M. d'Ornano est toujours ministre ; qui a tort, vous ou lui ?

Vous dites que ces mesures sont nécessaires compte tenu du taux d'endettement insupportable de la sidérurgie. Mais, monsieur le ministre de l'économie, avez-vous calculé le taux de l'endettement des communes entraîné par les pertes de ressources qu'elles ont subies et par le transfert des charges dû aux fermetures d'entreprises ? Que comptez-vous faire pour aider aussi ces communes, vous qui êtes si généreux pour le patronat ?

M. le président. Mon cher collègue, je vous signale que vous avez dépassé votre temps de parole de plusieurs minutes.

M. César Depietri. Je conclus, monsieur le président.

M. le président. Je vous en remercie.

M. César Depietri. Toute la population laborieuse de Lorraine attend autre chose que des promesses jamais tenues pour améliorer le sort des travailleurs, autre chose que le versement de fonds publics qui ne servent qu'à augmenter le chômage et la misère et à jeter nos jeunes à la rue.

La sidérurgie, et personne ne peut le nier ici, est l'une des bases fondamentales de notre économie et de notre indépendance nationale.

Puisque le comité des forges, avec votre aide, a mis la sidérurgie au bord de la ruine, remettez entre les mains de la nation cette richesse nationale.

Vous avez tout essayé, tout, sauf la nationalisation démocratique de la sidérurgie et des mines de fer. Que cela vous plaise ou non et que cela plaise ou non au patronat, telle est la solution de demain. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Mexandeau.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le président, messieurs les ministres, à un Gouvernement muet, je viens, une fois de plus, rappeler l'existence et les problèmes d'une oubliée dans ce débat, la sidérurgie normande.

A l'angoisse des six mille travailleurs de la Société métallurgique de Normandie et des mines de fer de Basse-Normandie, à l'anxiété des familles, à l'inquiétude des élus locaux, aux questions des syndicats, aux démarches des parlementaires, le Gouvernement n'a guère répondu jusqu'ici. Quelques bonnes et vagues paroles de M. d'Ornano, trente mots prononcés par le Premier ministre au mois d'août, lors d'un voyage éclair dans le Calvados, c'est tout.

Si l'on ajoute à ces marques d'indifférence le lourd secret qui entoure les conversations engagées entre le groupe Empain-Schneider, propriétaire de la Métallurgique de Normandie et une autre société, Sacilor, en vue d'une absorption éventuelle, si l'on constate que la sidérurgie normande est totalement exclue des mesures qui forment le sujet du débat d'aujourd'hui, on comprend combien il est légitime de venir inlassablement et fermement renouveler un certain nombre de questions.

A la vérité, il existe bien un embryon de réponse depuis quelques jours : M. Giraud a fait, au Sénat, une réponse plus alarmante que le silence et qui s'apparente à une autre, célèbre, du procès Zola : « La question ne sera pas posée ».

Selon vous, il n'y aurait pas lieu de délibérer du sort de la SMN au motif qu'elle ne serait pas en situation de faillite comme les trois grands groupes sidérurgiques concernés par votre projet. Ainsi, toujours à court d'imagination, les pouvoirs publics n'interviendraient que pour les mourants, pas pour les malades.

Mais voici que vous contestez la maladie : la SMN serait une entreprise plutôt bien gérée. Selon vous, monsieur le ministre, « elle possède des installations qui sont parmi les plus modernes dans leur spécialité », elle fait partie du groupe Empain-Schneider, qui gagne de l'argent grâce à ses autres activités et notamment au nucléaire. Vous avez même ajouté, monsieur le ministre, que l'annonce « à la cantonade » d'une éventuelle fermeture totale n'était pas sérieuse.

Sans contester l'exactitude des trois premières affirmations, nous regrettons d'être moins optimistes que vous, car l'éventuelle fermeture définitive de l'usine dans un délai d'un an a été annoncée par son propre directeur, qui ne passe pas pour un irresponsable ou un facétieux. On doute qu'il ait brandi cette menace sans l'accord des dirigeants du groupe Empain.

Certes, il faut faire la part du chantage : « Si l'Etat ne nous aide pas, si les syndicats, les élus, la population n'acceptent pas de nouveaux licenciements, c'est le risque de fermeture définitive. » Nous connaissons ce langage, mais nous avons raison d'être inquiets, quand on connaît le caractère implacable, étranger à tout esprit d'humanité, des décisions de multinationales, préoccupées uniquement par l'aspect financier des résultats. Or, comme toute la sidérurgie française, la Métallurgique de Normandie perd de l'argent, même si elle est moins endettée, même si elle a mieux investi, même si elle est reconnue compétitive.

Dans la principale de ses spécialités, la réduction de la production est évidente : 65 000 à 70 000 tonnes par mois alors que le maximum a atteint 94 000 tonnes ; les effectifs sont en nette décroissance — 600 personnes en moins depuis deux ans ; l'embauche est arrêtée, y compris celle des jeunes qui sortent de l'école professionnelle de l'entreprise. C'est un fait inouï dans

l'histoire de cette grande usine. Et l'on annonce des réductions successives jusqu'à un palier de 4 000, alors que la région de Basse-Normandie compte déjà 35 000 chômeurs et qu'elle occupe la première place des vingt-deux régions françaises au sinistre palmarès du chômage des jeunes : plus d'un chômeur sur deux a moins de vingt-cinq ans.

L'entreprise perd de l'argent et elle ne doit son bilan apparemment positif qu'à sa fusion, le 1^{er} janvier 1977, avec France-Dunkerque, autre branche du groupe Empain-Schneider spécialisée dans la construction navale et qui continue, elle, à faire des bénéfices.

On peut d'ailleurs constater, à ce propos, comme nous le redoutions, voici deux ans, le caractère illusoire d'un tel rapprochement. Aujourd'hui, le trust Empain, dont les dirigeants, sans doute, n'aiment pas le « bois mort », envisage l'abandon de la Métallurgique de Normandie au groupe Sacilor, en laissant entendre que si les conversations échouent, c'en serait fini de la sidérurgie normande.

Or Sacilor est l'une des entreprises en faillite dont il est question ici.

Les travailleurs de la SMN ont comme première exigence celle de conserver leur emploi, quels que soient les patrons et ils vous posent par ma voix une première question : si le rapprochement avec Sacilor aboutit, quel est le sort que l'Etat, qui en a le contrôle, réserve à la sidérurgie normande ? Laissera-t-on seulement à Mondeville le train à fil, hautement compétitif, en sacrifiant les autres secteurs, le train de petit fer et le train de 450 ?

La SMN forme un tout. Selon nous, il faut maintenir la diversification des produits car une excessive spécialisation aggrave sa fragilité.

La deuxième question est la suivante : en cas d'échec de cette tentative d'intégration de la SMN dans le groupe Sacilor, le Gouvernement est-il déterminé à refuser à Empain-Schneider le droit de démanteler cet ensemble indispensable à l'économie de la région ?

Vous en avez les moyens, compte tenu de l'énorme proportion des fonds publics dans les commandes passées à ce géant de l'industrie nucléaire, compte tenu aussi des bénéfices considérables réalisés par le groupe. Etes-vous décidé, le cas échéant, à utiliser ces moyens ?

Il serait scandaleux qu'une des usines sidérurgiques les plus adaptées, qui présente un bilan moins négatif que la plupart des autres et qui constitue un des pivots de la vie industrielle de l'Ouest français soit sacrifiée pour la seule raison qu'elle appartient à une multinationale qui la considère désormais comme un membre inutile.

Mais il y a d'autres motifs d'interpellation : la concurrence sauvage des « Bresciani », à propos desquels je suis déjà intervenu à cette tribune pour faire respecter les règlements communautaires, et les pratiques de dumping des filiales commerciales des grands groupes sidérurgiques sur le marché intérieur afin d'accaparer ce marché à partir, parfois, de produits achetés à l'étranger.

De telles pratiques portent doublement préjudice à la production nationale : d'une part, ces filiales commerciales font volontairement concurrence aux produits de la maison mère, au prix d'un lourd déficit qu'on nous demande aujourd'hui d'éponger ; d'autre part, elles obligent les négociants indépendants du fer à se tourner, eux aussi, vers l'importation pour lutter contre une concurrence déloyale.

C'est ainsi qu'en quelques années, monsieur le ministre de l'Industrie, la Société métallurgique de Normandie, qui fournissait la quasi-totalité des marchands indépendants de l'Ouest, a vu refluer cette clientèle qui s'est tournée vers des fournisseurs extérieurs. Elle a d'ailleurs trouvé, sur ce marché d'importation, la place déjà occupée par les filiales commerciales des grands groupes qui sont aujourd'hui en déficit.

Ainsi il y a une sorte d'escalade dans l'abandon des produits nationaux au profit des productions importées. Messieurs les ministres, êtes-vous décidés à empêcher de telles pratiques de désertion du marché national de la part des grands groupes sidérurgiques ? L'argent public ne peut servir à remplir éternellement le tonneau des Danaïdes.

Enfin, le même souci de défendre les productions nationales m'amène à évoquer le sort des mines de fer de Basse-Normandie. La mine de Saint-Clair-de-Halouze, dans l'Orne, est menacée de fermeture pour la fin de l'année, bien qu'elle conserve des réserves importantes d'un minerai de qualité, que son équipe-

ment soit moderne et que 132 mineurs soient concernés. Mais la société Chiers Châtillon qui la possède semble déterminée à l'abandonner, et la SMN n'achète plus sa production.

Les fonds publics vont-ils être employés à favoriser cette fermeture, pour cette mine comme pour celle de Soumont, propriété de la SMN, qui emploie 400 personnes ? On avance l'argument du prix de revient. Mais chacun sait que cet élément est variable, car il faut faire intervenir les situations du dumping et les évolutions qui peuvent se dérouler dans les pays producteurs de fer. Depuis la crise pétrolière, chacun sait que le prix des matières premières est autant politique qu'économique. Qui oserait soutenir que les mines de fer françaises, et en particulier celles de l'Ouest, sont irrémédiablement condamnées ?

Vous comprendrez que persister à se faire sur tant de problèmes importants est inacceptable pour les milliers de travailleurs qui attendent depuis des mois, soigneusement tenus à l'écart, tout comme les élus ou les syndicats, des projets concernant leur métier, leur vie quotidienne et leur avenir.

C'est par la presse que nous apprenons aujourd'hui même qu'un accord de coordination de production serait recherché entre la Métallurgie de Normandie et l'Irish Steel Holding Limited.

Surgissent de nouvelles questions : cet accord éventuel s'inscrit-il dans le cadre du rapprochement éventuel avec Sacilor, ou est-ce une opération indépendante ?

L'exemple des Forges Paris-Outreau, dont notre collègue et ami M. Dupilet vous parlera, étant d'une triste actualité, quelles garanties la SMN pourrait recevoir en cas de défaillance ultérieure de cette société irlandaise ?

M. le président. Monsieur Mexandeau, je vous prie de bien vouloir conclure.

M. Louis Mexandeau. Je termine mon exposé, monsieur le président.

Au terme de cette intervention, trois conclusions me semblent s'imposer.

La première, c'est qu'il n'y a pas de solution financière satisfaisante qui ne s'intègre dans un plan économique décentralisé au niveau régional et qui ne s'accompagne de la recherche de mesures sociales à partir des exigences humaines que sont la réduction du temps hebdomadaire de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite, l'amélioration des conditions de travail et de sécurité, la mise en place de la cinquième équipe pour les feux continus.

La deuxième conclusion, c'est qu'il n'est pas possible que le sacro-saint secret des affaires continue d'entourer la recherche d'une ou plusieurs solutions au problème de la SMN.

La troisième, c'est qu'il nous apparaît indispensable que les pouvoirs publics abandonnent l'attitude de Ponce Pilate. La réanimation doit intervenir avant le constat de décès, sinon vous seriez complices de ce dernier.

Nous demandons que la sidérurgie normande soit intégrée au programme du Gouvernement et que l'aide financière qui interviendrait s'assortisse de conditions imposées au patronat sur le maintien de l'emploi dans l'usine et dans les mines de fer.

En tout cas, il faut savoir que la région tout entière se dresserait contre toute perspective d'abandon de cette pièce maîtresse de notre économie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson, dernier orateur inscrit pour cet après-midi.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le plan de réorganisation financière de la sidérurgie qui nous est proposé est incontestablement un bon plan, et je l'apprécie d'ailleurs d'autant mieux qu'il y a trois ans je m'étais déjà déclaré favorable à des mesures de ce type.

Toutefois, ce plan peut être difficilement voté en l'état car il lui manque — et c'est une grave lacune — un volet économique et social.

En effet, si d'une part nul ne peut contester la nécessité de rationaliser les structures industrielles et financières de la sidérurgie française afin de lui permettre d'assurer sa nécessaire compétitivité, il est d'autre part tout aussi évident que les pouvoirs publics ont le devoir d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis des régions concernées en assurant la conversion de leur économie.

M. Pierre Mauger. Absolument !

M. Jean-Louis Masson. Aussi, je crois utile, dans le cadre de cette intervention, de tirer les leçons des dernières années au cours desquelles les pouvoirs publics n'ont mis en œuvre que des dispositions dont l'ampleur est sans commune mesure avec les besoins, pour proposer ensuite une véritable charte de conversion économique du bassin sidérurgique lorrain.

Le caractère concret des mesures contenues dans cette charte placera ainsi le Gouvernement devant ses responsabilités afin que, comme c'est trop souvent le cas, il ne puis — pas ne rien faire tout en prétendant qu'il fait son possible.

La crise de la sidérurgie est, en effet, un problème national, mais la répartition des suppressions d'emplois prouve que c'est aussi et surtout un problème dont les contrecoups sont essentiellement concentrés en Lorraine.

Cette région a d'ores et déjà supporté près de 75 p. 100 des suppressions d'emplois de la sidérurgie et des mines de fer, soit — je tiens à le préciser — cinq fois plus que la deuxième région concernée, en l'espèce le Nord-Pas-de-Calais. Il faut donc que, en plus des mesures générales appliquées dans toutes les zones sidérurgiques, les pouvoirs publics prennent des mesures sélectives, spécifiques au profit du bassin sidérurgique lorrain.

Aussi, compte tenu de l'importance de l'enjeu, ne saurait-il être question de voter les textes de loi présentés sans que, corrélativement, soient apportées les garanties nécessaires d'obtenir un plan de restructuration économique pour les arrondissements de Metz et de Thionville en Lorraine et pour l'arrondissement de Valenciennes dans le Nord-Pas-de-Calais.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Jean-Louis Masson. Il est à mon sens d'autant moins possible de donner carte blanche au Gouvernement que, comme je viens de l'indiquer, l'expérience des trois dernières années a montré que, d'une part, celui-ci n'a pas pris la mesure de la gravité du problème et que, d'autre part — c'est, me semble-t-il, encore plus grave — il n'a pas tenu les engagements solennels qu'il avait pris.

Le Gouvernement n'a pas pris la mesure de la gravité du problème car la mise en place d'une convention sociale, qui, jusqu'à présent, il faut le reconnaître, a bien fonctionné, a joué le rôle d'un véritable anesthésique. Les suppressions d'emplois se sont traduites pour l'instant, non pas par des licenciements importants, mais avant tout par des mises à la retraite anticipées et par le non-renouvellement d'un certain nombre de postes. Cela a masqué l'ampleur du drame économique et social qui frappe toutes les populations du département du Nord et de la région lorraine.

En réalité, qu'il y ait eu licenciement ou qu'il y ait eu mise à la retraite anticipée, le problème est aussi grave car, dans le second cas, on a simplement transféré le chômage sur les nouvelles classes d'âge qui arrivent sur le marché de l'emploi.

Dans les trois arrondissements de Briey, de Metz et de Thionville, les suppressions d'emploi dans l'industrie du fer ont été de l'ordre de 16 000 en un peu plus de trois ans. Compte tenu des emplois indirects, cela conduit à un chiffre total d'environ 35 000 suppressions d'emploi.

En présence de ces difficultés économiques sans équivalent, on ne peut que regretter l'absence d'un plan de grande envergure pour assurer la survie économique de la Lorraine du Nord. Sur ce point, le Gouvernement porte une lourde responsabilité car les quelques mesures annoncées à partir de 1976 sont dérisoires par rapport aux besoins réels, et ce n'est pas en comptabilisant l'usine Savim de Batilly, qui correspondait pourtant à un plan antérieur, que l'on parviendra à faire illusion.

Qui plus est, le Gouvernement n'a pas tenu ses engagements, et les exemples sur ce point sont si nombreux que je ne peux les citer tous. Je n'en retiendrai que trois, parmi les plus significatifs.

Premier exemple : l'usine Renault de Thionville.

Lorsque l'on a fermé les principales installations de Usinor Thionville et en particulier le haut fourneau qui était, je tiens à le rappeler, le plus moderne de Lorraine, le Gouvernement a annoncé, à grand renfort de publicité, l'implantation à Thionville d'une usine Renault créant plus de 1 000 emplois. Or, on vient d'apprendre que, en dépit des engagements pris, la construction de cette usine a été différée et qu'au mieux ce ne sont que 300 emplois qui seront hypothétiquement créés.

Le deuxième exemple concerne les engagements financiers de l'Etat.

Le Gouvernement s'était en l'espèce engagé à verser 27 millions de francs aux collectivités publiques afin de les aider à lancer des opérations favorisant l'industrialisation de la région. Sur la foi des engagements pris, le syndicat mixte du Nord-Métropole-Lorraine avait notamment engagé un programme d'aménagement de la zone industrielle qui doit accueillir l'usine Citroën de Trémery. Or, on vient d'informer ce syndicat que les 11 millions de francs promis au titre de 1978 ne pourraient probablement pas être versés en temps voulu, car l'organisme payeur, en l'occurrence le FAD, n'était pas lui-même — et c'est un comble ! — suffisamment approvisionné au titre de 1978.

Le troisième et dernier exemple concerne le redéploiement des activités tertiaires.

Dans ce dessein, des engagements solennels pour le développement de l'université de Metz ont été pris par des membres du Gouvernement qui avaient tenu à déranger le conseil régional de Lorraine pour exposer leur point de vue devant lui. Que ce soit pour la création de l'Institut sur les économies de matière — l'INREM — ou pour la diversification des filières, force est de constater que, là aussi, le Gouvernement a fait preuve de carence et que les engagements pris n'ont pas été tenus.

En fonction de ce qui précède, il est donc parfaitement légitime que nous exigeons des garanties pour la réalisation d'un plan dont l'envergure serait suffisante pour assurer la conversion économique des zones sidérurgiques. C'est pourquoi j'ai proposé un amendement prévoyant un échéancier et des engagements précis pour qu'un plan économique soit effectivement mis en place, et surtout pour que le Parlement soit conduit à se prononcer par un vote sur son contenu.

Cela étant, on ne peut se contenter de regretter les erreurs du passé ; il faut avant tout assumer l'avenir et essayer de définir des solutions positives et concrètes permettant de donner satisfaction aux aspirations légitimes des populations.

Ces solutions constituent la seconde partie de mon propos, et je vais m'efforcer de les exposer succinctement.

Afin que le Gouvernement ne puisse pas, une fois de plus, prétendre qu'il fait tout son possible alors qu'en réalité il en fait le moins possible, un groupe d'élus lorrains a élaboré une charte de redéploiement économique reposant sur un faisceau de suggestions constructives et parfaitement réalisables, qui apporterait des solutions au moins partielles aux graves problèmes que rencontrent les trois arrondissements les plus touchés par la crise de la sidérurgie.

Outre le fait qu'elle place le Gouvernement devant ses responsabilités, cette charte économique présente l'intérêt d'éviter que les élus locaux ne se voient proposer un plan sans aucune consultation préalable et ne soient mis ainsi, une fois de plus, devant un fait accompli.

S'il n'y a pas de consultation locale, le Gouvernement ne pourra au moins pas prétendre ensuite qu'une telle démarche trouve sa justification dans l'absence de propositions concrètes émanant des responsables régionaux et départementaux.

L'idée force de la charte économique, dont le contenu détaillé a d'ailleurs été transmis à M. le Premier ministre, est que toute suppression d'emploi, même lorsqu'elle est masquée par une mise à la retraite anticipée ou un non-renouvellement des effectifs, correspond en fait et inéluctablement à l'apparition d'un chômeur supplémentaire et qu'il est donc nécessaire d'assurer la création d'activités économiques de substitution par des opérations de décentralisation ou de diversification industrielle.

Dans son ensemble, la charte économique se décompose en deux volets : le premier concerne les emplois industriels proprement dits avec, à la fois, des orientations sur la localisation des investissements sidérurgiques et sur la demande d'un nombre minimum de nouveaux emplois industriels, et le second concerne les mesures d'accompagnement qui sont, quoi qu'en pensent certains, absolument indispensables pour permettre la survie de toute l'économie des arrondissements en cause et qui prennent en compte aussi bien les infrastructures que la décentralisation tertiaire et l'organisation administrative.

Comme je l'ai déjà indiqué, le premier volet repose essentiellement sur la définition de priorités en matière d'organisation et de localisation des investissements sidérurgiques.

S'il est en effet incontestable que la restructuration implique des choix douloureux, il faut au moins que ces choix soient définis en fonction de l'ampleur des problèmes sociaux rencontrés localement et de la nécessité de garantir la pérennité d'un certain nombre d'usines dans les régions qui assurent actuellement la plus grande partie de la production de l'acier français

En fonction de ces critères, trois projets sont incontestablement vitaux et doivent impérativement bénéficier d'une priorité absolue.

Il s'agit, en premier lieu, de l'aciérie d'Usinor, à Longwy.

En effet, la région de Longwy a vécu quasi exclusivement de l'activité de trois grandes unités industrielles : l'usine Cockerill, l'usine d'Usinor et l'usine de la Chiers. Or, voilà deux ans, on a brutalement annoncé le démantèlement de l'usine de la Chiers au profit d'une autre unité. Dans une zone de mono-industrie totale, cela revenait à supprimer un tiers du support économique assurant la vie d'une population de plus de 100 000 habitants.

Dès à présent, force est donc de constater que, socialement, on ne peut pas condamner une seconde unité dans le bassin sidérurgique de Longwy et que, par rapport à toutes les autres zones industrielles, sidérurgiques de Lorraine, celle de Longwy doit bénéficier d'une priorité absolue en matière d'investissements sidérurgiques. D'ailleurs, les statistiques confirment mon propos puisque c'est dans cette zone de Longwy, et de très loin, je tiens à le préciser, que l'on rencontre le plus fort taux de chômage et le plus fort solde migratoire de Lorraine.

La deuxième priorité en matière d'investissement sidérurgique réside dans la nécessité de construire la coulée continue nécessaire pour compléter l'aciérie électrique d'Usinor-Thionville.

En effet, à Thionville, l'abandon du projet d'aciérie à l'oxygène a conduit à l'arrêt du haut fourneau. Mais, en contrepartie, des engagements précis ont été pris une fois de plus en ce qui concerne la construction d'une coulée continue associée à la petite aciérie électrique. C'est le seul moyen de sauver toutes les activités en aval du cycle de production et en particulier, les activités de forgeage, pour lesquelles l'usine de Thionville occupe une place privilégiée sur le marché français.

La troisième priorité concerne la centrale sidérurgique de Richemont.

A une époque où le Gouvernement fait ou prétend faire des efforts considérables pour valoriser les économies d'énergie, les populations ne comprendraient pas que l'absence de rénovation de la centrale sidérurgique de Richemont conduise au gaspillage et à la mauvaise valorisation de tous les gaz de hauts fourneaux qui sont produits en Lorraine.

Bien entendu, ces trois priorités ne sont pas limitatives, mais je pense, en ce qui concerne tant Thionville que Richemont et surtout Longwy — je ne suis pas député de cette région, et je parle en toute impartialité — qu'il faut vraiment les retenir et les étudier sélectivement.

Bien entendu, ces priorités, en matière de localisation des investissements sidérurgiques, ne règlent ni le problème des 30 000 emplois directs qui sont déjà ou seront supprimés ni celui des 30 000 emplois indirects et induits qui doivent disparaître corrélativement.

Pour permettre de sauvegarder un minimum de ressort économique à la région, il est donc impératif que, par le biais de nouvelles implantations industrielles, et non pas en comptabilisant des projets déjà annoncés pour les plans précédents, le Gouvernement parvienne à lancer la création d'au moins 15 000 emplois industriels nouveaux, ce qui, je tiens à le rappeler, n'est en aucun cas une demande exorbitante puisque cela ne représente que 25 p. 100 de ce qui est ou sera supprimé.

Pour le reste, il est bien évident que ces 15 000 créations de nouveaux emplois restent insuffisantes et qu'il faudra les compléter par des mesures d'accompagnement qui constituent précisément le second volet de cette charte économique.

Ces mesures concernent tout d'abord les infrastructures de communication. En effet, si, comme me l'indiquait un membre du Gouvernement, le fait de construire des routes ne crée pas des emplois, il est tout aussi incontestable que l'absence d'infrastructures de communication adéquates condamne inéluctablement à l'échec toute tentative de restructuration industrielle et de redéploiement économique.

Aussi nous a-t-il semblé que certains projets devaient, là encore, être considérés comme prioritaires en matière d'infrastructures de communication.

Il s'agit d'abord de la mise à deux fois deux voies de la route de desserte entre Knutange et Longwy. Sur ce point, je dois rappeler que, si les engagements du Président de la République avaient été tenus, cette liaison serait terminée depuis deux ans alors qu'en fait aucun crédit n'est programmé pour le tronçon central, qui est le plus important.

Il s'agit également de la mise à deux fois trois voies de l'autoroute Metz—Thionville et du contournement autoroutier au sud-est de Metz. Il reste également nécessaire d'envisager la mise à l'étude d'une liaison ferroviaire de haut niveau entre Metz, Verdun, Reims et Paris...

M. André Rossinot. Il y a déjà une autoroute, mais elle est inutile !

M. Jean-Louis Masson. ... car les carences actuelles dans ce domaine causent un préjudice économique considérable aux zones concernées. Parallèlement à la création de nouvelles infrastructures de communication, un effort décisif devrait être engagé en matière de formation et, en particulier, dans le domaine de l'enseignement supérieur et dans celui de l'enseignement technique.

En ce qui concerne la ville de Metz, il serait nécessaire, et je dis même impérativement nécessaire, que, d'une part, le Gouvernement tienne ses engagements en mettant en place, au plus tôt, l'institut sur les économies de matières et que, d'autre part, ces engagements soient complétés par la création d'une école d'ingénieurs qui pourrait se rattacher, par exemple, aux différentes écoles des arts et métiers et par l'engagement d'un programme de diversification des autres filières existant à l'université de Metz avec, en particulier, la création d'une faculté de sciences économiques et d'une faculté de médecine par transformation du CHU en centre hospitalier universitaire.

Le développement des activités tertiaires est également un objectif capital. Au moment où la restructuration de la sidérurgie et des mines est à l'origine de problèmes économiques sans précédent en Lorraine, il serait logique, par exemple, qu'en contrepartie on réalise au plus tôt le regroupement, à Maizières, de tous les services de l'institut de recherches de la sidérurgie, qui restent actuellement implantés dans la région parisienne. De même, la décentralisation, à Metz, de certains services administratifs parisiens permettrait d'assurer une diversification économique, et il en est, par exemple, ainsi de l'institut national de la propriété industrielle.

La décentralisation de cet institut présenterait en outre l'avantage d'avoir de nombreux effets induits propres à inciter des cabinets d'études ou des cabinets spécialisés en matière de brevets à s'implanter ultérieurement en Lorraine du Nord. Chacun sait, en effet, que les mesures de décentralisation n'interviennent jamais sans grincement, mais une gestion courageuse des affaires de l'Etat implique une politique responsable et des voix volontaristes.

La dernière partie des mesures d'accompagnement pourrait consister en des dispositions d'ordre administratif, qui n'engagent que la seule décision du Gouvernement. Celui-ci n'aurait d'ailleurs aucune excuse de ne pas les prendre en compte.

La sous-administration de certaines parties de la Lorraine du Nord est incontestable ; aussi serait-il utile, pour y remédier, de diviser en deux l'arrondissement de Briey en créant une sous-préfecture à Longwy et de réexaminer corrélativement le découpage départemental aberrant qui résulte de l'annexion de l'Alsace-Lorraine en 1870.

Le Gouvernement devrait ensuite implanter les services administratifs réclamés depuis longtemps à Metz qui est, ne l'oublions pas, la capitale de région, par exemple en créant un tribunal administratif à Metz et en construisant une grande cité administrative régionale qui regrouperait, outre des directions régionales déjà installées à Metz, d'autres directions régionales qui n'y sont pas encore implantées. De plus, cette cité administrative régionale pourrait être complétée par le regroupement, sur le centre-relais de Semécourt, de tous les services du centre d'études des techniques de l'équipement qui sont actuellement répartis dans plus de cinq départements, et dont l'éparpillement nuit incontestablement à l'efficacité.

En conclusion, je tiens à rappeler qu'actuellement la restructuration de la sidérurgie est à l'origine, en Lorraine du Nord et dans le Valenciennois, d'une véritable crise dans la crise. Si le Gouvernement persiste à ne pas lancer un programme à la mesure de l'ampleur des problèmes, il en résultera, à très court terme, une asphyxie généralisée de l'économie des arrondissements les plus touchés : ceux de Briey, de Metz et de Thionville. Ce processus d'asphyxie qui, hélas, est déjà largement engagé dans la région de Longwy, ne peut être enravé que si des mesures volontaristes de redéploiement économique sont programmées et mises en place rapidement.

Aussi, la condition *sine qua non* pour que je puisse voter les textes de loi, par ailleurs parfaitement adaptés en matière de restructuration financière, est celle de l'acceptation de l'amendement que j'ai déposé au nom du groupe RPR sur le plan de sauvegarde économique. Si c'est le cas, comme je l'espère, il restera à souhaiter que, dans les délais prévus, le Gouvernement présente au Parlement un véritable plan de redéploiement économique qui s'inspire, dans ses grandes lignes, du programme que je viens d'esquisser et dont j'ai transmis le détail au Gouvernement.

Au cours des mois prochains, une période décisive s'engagera pour l'avenir de la Lorraine du Nord et du Valenciennois. Nous avons les moyens de sauver ces régions ; encore faut-il que, grâce à une politique volontariste, le Gouvernement veuille bien se donner les moyens de réussir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 563, relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier (rapport n° 568 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1979 n° 564 (rapport n° 569 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

Organisation de la discussion des crédits du ministère de l'intérieur.

La conférence des présidents du mardi 10 octobre 1978 a organisé comme suit la discussion de ces crédits, qui se déroulera sur six heures, en deux phases distinctes de trois heures chacune.

Première phase, jeudi 19 octobre 1978, matin :

Gouvernement : trente minutes.

Commissions :

Deux rapporteurs spéciaux (commission des finances) et un rapporteur pour avis (commission des lois) : trente minutes.

Groupes. — Orateurs principaux : deux heures.

RPR : trente minutes ;

UDF : trente minutes ;

Socialiste : trente minutes ;

Communiste : vingt-cinq minutes ;

Non inscrit : cinq minutes.

Deuxième phase, jeudi 19 octobre 1978, après-midi :

Selon une procédure nouvelle, inspirée des questions au Gouvernement, chaque groupe disposera d'un temps égal de quarante-cinq minutes, incluant questions et réponses.

Ce temps sera fractionné en trois périodes de quinze minutes, chaque groupe intervenant à tour de rôle, selon l'ordre de passage suivant, déterminé par tirage au sort :

Communiste ;

RPR ;

Socialiste ;

UDF.

Dans la mesure du possible, les questions devront être adressées avant le mercredi 18 octobre 1978, quinze heures, au secrétariat général de la présidence, qui les transmettra au Gouvernement.

